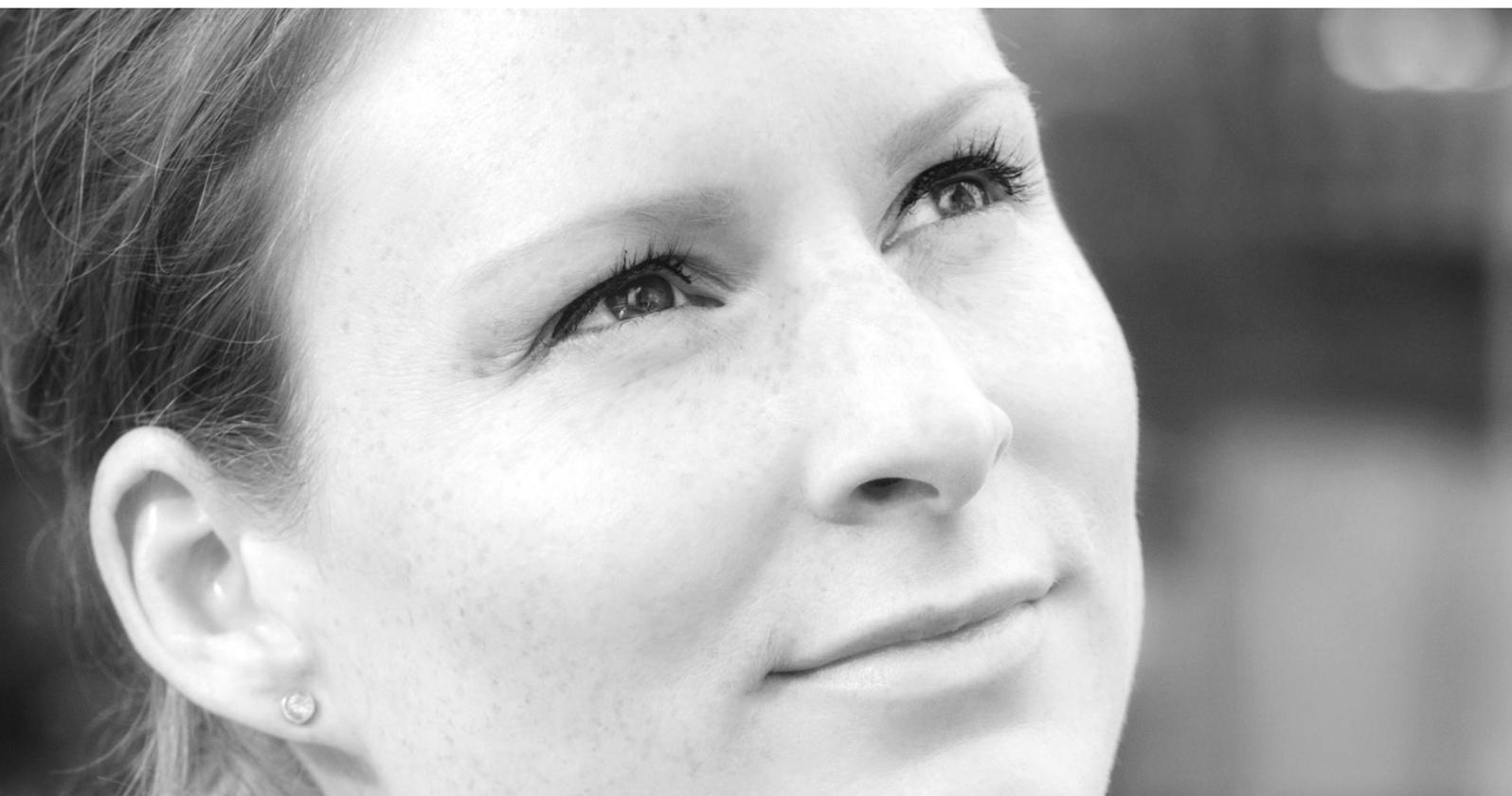




Rapport Annuel  
2017





# Sommaire



## Rapport Moral et Activités 2017

Rapport Moral du Président .....	4
Introduction .....	6
Organigramme de la FNSF .....	8
Représentations générales FNSF .....	9

## Actions des secteurs

Secteur Seniors Sourds de France .....	12
Secteur Jeunes Sourds de France .....	15
Secteur Etudiants .....	17

## Actions des commissions et représentations

Commission Accessibilité Audiovisuelle .....	20
Commission Centre-Relais Téléphonique .....	27
Commission Discrimination .....	34
Commission Education .....	35
Commission Finance .....	43
Commission Santé .....	45
Comité Média .....	49
EUD .....	51
WFD .....	52

## Actions prévisionnelles

Actions prévisionnelles de la FNSF .....	55
Projets SSF .....	60
Projets JSF .....	61

L'année 2017 a été ma dernière année de mandat à la tête de la Fédération qui compte environ 50 bénévoles directs composé des membres du Conseil National, des secteurs, des commissions, des comités, des groupes de travail et des délégations régionales. Les bénévoles sont plus en plus nombreux, ils offrent leur temps précieux pour avancer dans de multiples dossiers, améliorer la transparence de leurs actions. Je tiens sincèrement à leur remercier de m'avoir accompagné durant cinq années de présidence dans cette belle aventure qui ne se termine jamais...

Sans eux, le Conseil National, membres élus directement par l'Assemblée Générale n'aurait pas pu gérer de nombreuses affaires. Sans eux, nous n'aurions pas pu obtenir : le décret du 9 mai 2017 pour le Centre-relais téléphonique, la circulaire du 3 février 2017 du Pôle d'Enseignement des Jeunes Sourds. Ce soutien bénévole est fondamental.

Ils sont le moteur, le noyau et font partie prenante d'une équipe qui compose la Fédération.

L'année 2017 est le commencement de la consolidation interne et financière. En premier lieu, des procédures administratives et réglementaires ont été mises en place. L'Assemblée Générale a décidé de mettre en place des différents comités. Des experts viendront grossir l'équipe fédérale et donneront leurs avis officiels au Conseil National, ils participeront ainsi à la rigueur et à la qualité du noyau de la Fédération. Nous affirmons que chaque personne de l'équipe fédérale s'engage à respecter les valeurs qui sont : l'implication, la transparence, l'impartialité et le civisme.

Toutefois, il m'est très difficile de gérer une équipe importante sans personnel salarié. Les ressources propres et régulières sont toujours insuffisantes.

L'année 2017 a connu une stagnation des dons quasi proche de l'année 2016. L'ensemble des dons représente une cinquantaine de milliers d'euros. Il faut comprendre que cette stabilisation a pour conséquence la constance des actions de la Fédération au niveau de la communication, du dynamisme dans le combat politique. Ces ressources permettent un fonctionnement minimum : les charges fixes, les missions et la communication. Nous sommes heureux de voir que les associations restent fidèles à la Fédération et que de nouvelles associations nous rejoignent. Malgré tout, les ressources propres restent insuffisantes : il nous faut un fonctionnement plus fort avec un véritable engagement de la part des membres de la FNSF.

Ces différents membres que compose la Fédération sont actifs, associés, consultatifs, fédérés, individuels, honoraires... Nous y comptons, en 2017, plus de 5500 membres. Ce soutien moral n'est pas négligeable.

Seule l'augmentation de la contribution financière de la part des membres peut permettre une amélioration des actions fédérales et offrira à la Fédération et à l'équipe bénévole la possibilité d'avancer beaucoup plus efficacement dans leurs actions. Il convient de jeter un coup d'œil sur le fonctionnement des autres fédérations nationales ou syndicats. En effet, par rapport à eux, les cotisations reçues par la FNSF sont ridicules. Nous devons remédier à une solution ensemble pour que la Fédération Nationale des Sourds de France soit digne, crédible et représentative face aux pouvoirs publics. Nous avons besoin d'un soutien financier plus important pour réaliser à bien nos missions.

Les délégations régionales se développent petit à petit : les coordinateurs régionaux sont élus par les associations de leur région. Ces délégations constitueront le pilier de la FNSF, car ils permettront d'entamer des actions politiques communes, et d'envoyer un seul message et fort sur toute la France. Ce soutien est essentiel à notre réseau fédéral.

## 5 Rapport Moral du Président

Les droits des Citoyens Sourds restent toujours notre objectif principal. Les Citoyens Sourds se mobilisent pour revendiquer leurs droits : c'est légitime. Il est fondamental qu'ils soient réunis dans le seul et même mouvement associatif. Les membres sont des électeurs, ils décident des actions que nous menons dans des années à suivre. Ce soutien est complémentaire à nos actions fédérales.

Je le répète chaque année : les différents soutiens cités ci-dessus sont inestimables et contribuent, à la vie fédérale. Soutenir la Fédération revient à nous soutenir nous-même, notre identité culturelle et linguistique et notre Langue : la Langue des Signes Française !

### La FNSF c'est vous !

« *La Fédération, c'est vous !* » n'est pas seulement un slogan, mais une réelle expression d'une volonté de synergie des forces et des valeurs qui animent toujours la Fédération.

Vincent COTTINEAU  
Président



## 6 Introduction

L'assemblée générale de cette année est une étape importante. Elle signe la fin du grand plan d'actions de 4 ans de la FNSF, et le début d'un nouveau plan d'action pour les 4 années à venir.

Un retour sur les plans d'actions voté en 2014 s'impose d'abord.

**Délégation Régionale :** Le développement des délégations régionales avance et quelques régions de la France sont déjà fonctionnelles. Il reste malgré tout encore beaucoup de missions à faire, dont l'élection de toutes les régions, et les délégations des délégués régionaux.

**Communication et visibilité :** Bien qu'encore imparfaite, la différence de la communication et de la visibilité de la FNSF depuis 4 ans est très flagrante. La FNSF jouit aujourd'hui de plusieurs outils de communication et de diffusion, ce qui a contribué à une reconnaissance du public et de la sphère politique. La présence quasi régulière des membres de la FNSF aux réunions politiques nous assure la place importante de la FNSF pour représenter la communauté des Sourds.

**Prises de positions :** Les prises de positions de la FNSF nous permettent de s'orienter sur un axe politique en convergence avec la vision et les positions de nos associations affiliées. Ceux-ci permettent à tous également de revendiquer nos droits. Pour l'instant, seule la position sur la Langue des Signes a été votée l'année dernière. Cette année, nous vous proposons trois autres prises de positions, afin de clôturer ce plan d'action.

**Développement des dons :** Le développement des dons, quant à lui, stagne malheureusement. Il y a bien une différence visible par rapport à 2014, mais notre objectif initialement prévu est loin d'être atteint. Cela a des conséquences sur nos actions de ce grand plan : sans aide financier, il nous est plus difficile de concrétiser toutes les missions et d'atteindre les objectifs en un temps imparti.

**Congrès mondial 2019 :** L'organisation du Congrès Mondial des Sourds, comme vous le savez probablement déjà tous, nous a été attribuée. Objectif atteint, il ne nous reste donc plus qu'à proposer le meilleur des congrès mondiaux !

**Etats généraux de l'économie Sourde :** Et pour finir sur ce grand plan d'actions des 4 ans, une seule action n'a pu être concrétisée : les états généraux de l'économie des Sourds. Ceci pour plusieurs raisons : nous avons manqué de temps et de moyens pour le réaliser.

Et surtout, depuis deux ans, nous avons établi deux grandes priorités nationales : l'éducation des Jeunes Sourds et le Centre Relais Téléphonique.

Aujourd'hui, la Fédération peut donc se réjouir de voir que la quasi majorité des actions de ce grand plan se sont bien concrétisées.

Et pour revenir sur cette année, toute l'équipe de la FNSF - membres du Conseil National, des secteurs et des commissions tous confondus – observent une augmentation considérable des missions et des actions. Nous nous sommes vus obligé de répondre par le négatif à plusieurs demandes d'interventions aux conférences pour mieux nous concentrer sur divers dossiers politiques qui demandent beaucoup de temps.

Cependant, cette année, la FNSF a pris l'initiative de s'approcher du public par un autre biais, autre que les conférences : les deux entretiens en Live du président sur la page Facebook de la FNSF ont rencontré un énorme succès.

Vous pouvez le constater à travers ce rapport : Les choses bougent et nous sommes en train d'avancer de bon pas vers la reconnaissance des droits des Sourds.

Cette année, place aux élections des nouveaux membres du Conseil National, dont la nouvelle équipe pourront démarrer les 4 années de travail à venir avec la participation et l'investissement précieux des membres de secteurs, de commissions, et des associations affiliées et surtout des bénévoles !

Ophélie HADDAD  
Julia PELHATE  
Secrétaires



## Conseil National

<p><b>Bureau Exécutif :</b></p> <p><b>Président :</b> Vincent Cottineau  <b>Vice-présidente :</b> Ronit Laquerrière-Leven  <b>Secrétaire :</b> Julia Pelhate  <b>Secrétaire :</b> Ophélie Haddad  <b>Trésorier Général :</b> Nicolas Evrard</p>	<p><b>Trésorière Adjointe :</b> Nelly Guyot  <b>Responsable JSF :</b> Marie Bresson  <b>Responsable SSF :</b> Nadia Boursin  <b>Conseillers :</b>          Wallès Kotra          Jennifer Marcus          Raphaëlle Bonvallet          Nicolas Marguin          Sandra Recollon</p>
---	---

## Commissions Référente : Raphaëlle Bonvallet- Secteurs Référente : Jennifer Marcus

<p><b>Accessibilité Audio-Visuelle</b>          Laurène LOCTIN          Raphaël MENDES          Wallès KOTRA</p>	<p><b>Jeunes Sourds de France</b>          Marie Bresson          Leila Movsumzade          Nolwenn G. de Keranflec'h          Alexandre Daniel          Déborah Paul</p>
<p><b>Centre Relais Téléphonique</b>          Anne MADEC          Stéphane AMOSSE          Laurent GUIRAUD</p>	<p><b>Seniors Sourds de France</b>          Nadia Boursin          Geneviève Mathieu          Josette Bouchauveau          Nadine Duplan</p>
<p><b>Culture</b>          Alexandre Daniel          Estelle Arnoux          Sandrine Rincheval</p>	<p><b>Etudiants</b>          Charlotte BERTHIER          Audrey TAGUET          Olivier AH-FA</p>
<p><b>Discrimination</b>          Pascal MARCEAU          Roméo HATCHI</p>	<p><b>Journée Mondiale des Sourds</b>          Aliza M'SIKA          Thomas PLANCHAIS          Yasmina BEN YELLES</p>
<p><b>Education</b>          Delphine KHOLOUKHOEV          Vincent COTTINEAU          Ronit LAQUERRIERE-LEVEN</p>	
<p><b>Finances</b>          Quentin PELE          Matt KOCH          Nicolas EVRARD</p>	
<p><b>Santé</b>          Virginie DENIS          Marie GIRAUD          Christian COUDOURET</p>	

<p><b>Comité Média</b>          Wallès KOTRA          Ophélie HADDAD          Maurice RAMBERT          Sabine SALHA          Kévin MAUREL</p>
---

Date	Lieu	Thème	Forme	Représentant
<b>JANVIER</b>				
5	Paris	Elioz	Réunion	Ronit Laquerrière-Leven
7	Poitiers	Délégation Nouvelle Aquitaine	Réunion	Maël Bin
14	Lyon	Délégation Auvergne Rhone-Alpes	Réunion	Sandra Recollon
14	Troyes	Conférence FNSF	Conférence	Nelly Guyot
18	Paris	CNCPH plénière	Réunion	Ronit Laquerrière-Leven
20	Paris	Réunion avec commission Etudiants	Réunion	Ophélie Haddad
21-22	Paris	Réunion Conseil National	Réunion	CN
24	Paris	CNCPH «Média & Handicap»	Réunion	Wallès Kotra
28	Albi	Délégation Occitanie	Réunion	Ophélie Haddad
<b>FEVRIER</b>				
10	Paris	Réunion avec leader d'accès-cible	Réunion	Ronit Laquerrière-Leven
13	Paris	CNCPH plénière	Réunion	Ronit Laquerrière-Leven
18	Reims	Délégation Grand Est	Réunion	Nicolas Marguin
18	Nantes	Délégation Pays de la Loire	Réunion	Nicolas Evrard
24	Paris	Cabinet du 1 <sup>er</sup> Ministre	Réunion	Ronit Laquerrière-Leven
24	Paris	Délégation Ile de France	Réunion	Jennifer Marcus
25	Marseille	Délégation PACA	Réunion	Ophélie Haddad Wallès Kotra
27	Paris	CNCPH «Média & Handicap»	Réunion	Wallès Kotra
27	Paris	Collectif des associations nationales sourds	Réunion	Nicolas Marguin Nelly Guyot
27	Paris	Groupe travail PCH	Réunion	Nelly Guyot
<b>MARS</b>				
04-05	Paris	Réunion Bureau Exécutif	Réunion	BE
11	Auray	Délégation Bretagne	Réunion	Nicolas Evrard
13	Paris	CNCPH plénière	Réunion	Ronit Laquerrière-Leven
17	Paris	CNCPH «Média & Handicap»	Réunion	Wallès Kotra
18	Paris	Projet associatif «Fondation de l'Audition»	Réunion	Nelly Guyot Nicolas Marguin
19	Lille	Délégation Hauts de France	Réunion	Nelly Guyot
24	Lyon	Réunion «Incluser»	Réunion	Raphaëlle Bonvallet
28	Paris	Avec Mme Gillot, Sénatrice, sur la situation générale des Sourds de France	Invitation	Ronit Laquerrière-Leven
<b>AVRIL</b>				
1-2	Paris	Réunion Conseil National	Réunion	CN
10	Paris	CNCPH plénière	Réunion	Ronit Laquerrière-Leven

Date	Lieu	Thème	Forme	Représentant
<b>AVRIL</b>				
10	Paris	Sénat thème Paris 2024	Réunion	Ronit Laquerrière-Leven Nicolas Marguin
13	Paris	Campagne Electorale Benoit Hamon avec les associations représentatives du monde du handicap	Réunion	Ronit Laquerrière-Leven Nelly Guyot
27	Paris	Disney - FNSF	Réunion	Ronit Laquerrière-Leven
<b>MAI</b>				
6	Castres	Conférence Association des Sourds de Castres	Conférence	Ophélie Haddad
<b>JUIN</b>				
3-5	Paris	Assemblée Générale	AG	CN et commissions
9	Lille	Délégation Hauts de France	Conférence	Nelly Guyot
10	Lyon	Conférence AELSF	Conférence	Raphaëlle Bonvallet Sandra Recollon
10	Quimper	Délégation Bretagne	Réunion	Nicolas Evrard
17-18	Paris	Réunion Conseil National	Réunion	CN
19	Paris	CNCPH plénière	Réunion	Ronit Laquerrière-Leven
20	Paris	Ministère de la Culture	Réunion	Ronit Laquerrière-Leven
29	Paris	CNCPH «Média et Chaines TV»	Réunion	Wallès Kotra
<b>JUILLET</b>				
10	Paris	CNCPH plénière	Réunion	Ronit Laquerrière-Leven
8	Paris	12ème édition du festival Pariscience «J'avancerai vers toi avec les yeux d'un sourd»	Invitation	Nelly Guyot
15	Paris	Hommage Guy Bouchaudeau	Invitation	Vincent Cottineau
28	Paris	25ème anniversaire AGCLSF	Invitation	Nelly Guyot
<b>SEPTEMBRE</b>				
9-10	Toulouse	Conférence EFSLI	Invitation	Ronit Laquerrière-Leven
9-10	Paris	Rassemblement Fédéral	Réunion	Vincent Cottineau - Nicolas Evrard Les secteurs et commissions
18-20	Paris	CNCPH plénière	Réunion	Ronit Laquerrière-Leven
25	Paris	CNCPH plénière	Réunion	Ronit Laquerrière-Leven Delphine Khokouloev
23	Paris	Journée Mondiale des Sourds	Invitation	CN
30	Vannes	Journée Mondiale des Sourds	Invitation	Nicolas Evrard

Date	Lieu	Thème	Forme	Représentant
<b>OCTOBRE</b>				
3	Paris	30 ans AGEFIPH	Invitation	Ronit Laquerrière-Leven
14-15	Paris	Réunion Conseil National	Réunion	CN
<b>NOVEMBRE</b>				
6	Paris	CNCPH plénière	Réunion	Ronit Laquerrière-Leven
8-10	Budapest	Conférence WFD		Vincent Cottineau Ronit Laquerrière-Leven
18	St-Nazaire	Conférence FNSF	Conférence	Nicolas Evrard
20	Paris	CNCPH plénière	Réunion	Ronit Laquerrière-Leven
24	Paris	Fondation de l'Audition	Réunion	Nicolas Marguin Nelly Guyot Ronit Laquerrière-Leven
<b>DECEMBRE</b>				
7	Paris	Forum accesibilité	Invitation	Ronit Laquerrière-Leven
9	Paris	Réunion Finances	Réunion	Tous les trésoriers et la Commission Finance
18	Paris	CNCPH plénière	Réunion	Ronit Laquerrière-Leven
22	Marne-la-Vallée	Spetacle Disney en LSF	Invitation	Ronit Laquerrière-Leven

L'équipe SSF est composée de : Nadia BOURSIN (responsable), Geneviève MATHIEU (trésorière), Josette BOUCHAUVEAU et Nadine DUPLAN (conseillères).

## Les réunions

La réunion générale a eu lieu le samedi 22 avril 2017 après-midi à LIMOGES. Elle s'est bien déroulée. Les représentants des associations affiliées sont venus plus nombreux que l'année dernière. Le lendemain, la matinée a été consacrée à une visite de la ville dans le petit train. Le déjeuner a été l'occasion de fêter le dixième anniversaire de SSF, le repas s'est déroulé dans un restaurant, des seniors sourds ont été émerveillés.

Les 9 et 10 septembre 2017, une grande réunion a rassemblé le Conseil National de la FNSF, les commissions et secteurs à Paris.

Samedi 9 décembre 2017, Geneviève Mathieu, et Nadia Boursin participent à une réunion de la commission Finances toute la journée.

L'équipe de SSF s'est réunie trois fois à Paris au cours de l'année 2017.

## Les participants

Nous avons rencontré Dorothée Claude, directrice adjointe de l'EPHAD Alquier Debrousse (Paris 20ème), et Rachid Benelhocine pour discuter de l'avenir des personnes sourdes âgées dont l'isolement ou la dépendance sont problématiques. Nous avons également fait passer des informations sur l'accessibilité technique des chambres, les possibilités de communication avec la LSF et le sous-titrage sur la TV. La directrice adjointe a exprimé son souhait d'accueillir de nouveaux sourds.

Bénédicte Dabrowski-Kaminski, directrice générale de Larnay Sagesse. Il y a cinquante-cinq résidents sourds à l'EHPHAD, qui affiche déjà complet. Il y a une liste d'attente pour les personnes voulant résider au centre. Nous avons questionné la directrice générale sur des points concernant l'accessibilité adaptée, la gestion des résidents et leur quotidien, les activités professionnelles, les professionnels sourds, comment accueillir ?

A la fin de l'année, le secteur SSF a envoyé un message au Dr Drion et à Mr Dupont, président des réseaux de santé. Ce message contenait des questions diverses sur l'EHPAD Saint François des Salles à Capinghem (Lille). Cette structure recense vingt et un résidents sourds (un départ est prévu) dont deux sourds aveugles qui communiquent en langue des signes tactile. Quarante-deux places sont prévues pour les seniors sourds.

Mme Laure Henon (responsable LSF) et Rachid Benelhocine (responsable bénévoles) accompagnent, par le biais des Petits Frères des Pauvres, quatorze personnes sourdes isolées. Cinq personnes n'ont pas ou plus de bénévoles en raison du manque de moyens humains à proximité de leurs domiciles.

## Les activités

### Du 5 au 9 juin 2017

Des séniors sourds ont séjourné en Hollande. L'objectif de ce voyage est de découvrir le centre national pour les personnes âgées à Ede situé à plus de quatre-vingt kilomètres d'Amsterdam. Ce centre est unique en Europe, des pensionnaires sourds et malentendants de plus de cinquante ans y vivent paisiblement. Toute la communication est axée sur la langue des signes néerlandaise. Le personnel sourd et entendant maîtrise bien cette langue.

Les cinq jours passés ont été riches de découvertes, de rencontres, d'amitié. Des participants rêvent de voir se réaliser le projet d'un centre national en France pour les personnes âgées adaptés à leur surdité, du même type qu'à Ede.



### Du 30 décembre 2017 au 6 janvier 2018

Séjour du réveillon dans le Jura (7jours) avec les trois visites :

Musée de la pipe et du diamant

Boisselière du Hérisson et marche aux cascades du Hérisson

Lunetterie

Le programme de visites était tout à fait correct avec la présence du guide et de l'interprète.

Nadia BOURSIN  
Responsable SSF



Date	Lieu	Thème	Représentant
<b>JANVIER</b>			
1	Paris	Croisière Réveillon sur la Seine	J.Bouchauveau, G. Mathieu
<b>FEVRIER</b>			
3	Paris	Réunion SSF	Equipe SSF
20	Paris	Visite d'une maison de retraite	J.Bouchauveau
<b>AVRIL</b>			
20	Poitiers	Visite d'une maison de retraite	J.Bouchauveau, N. Duplan
21	Limoges	Réunion SSF	Equipe SSF
22	Limoges	Réunion générale SSF	Equipe SSF
<b>MAI</b>			
19	Paris	Intervention - Visuel LSF Paris	J. Bouchauveau
<b>JUIN</b>			
5 au 9	Pays-Bas	Séjour découverte en Hollande, visite d'une maison de retraite	Equipe SSF
13	Paris	Réunion SSF	Equipe SSF
<b>OCTOBRE</b>			
7	Lyon	Invitation par l'association CLAS	J. Bouchauveau
<b>NOVEMBRE</b>			
18	Paris	Réunion SSF	Equipe SSF
<b>DECEMBRE</b>			
30-31	Les Rousses	Séjour réveillon au Jura	N. Boursin, J. Bouchauveau et G. Mathieu

L'équipe JSF a pour principaux objectifs la sensibilisation des jeunes à la vie associative et la collaboration des associations ou/et secteurs des jeunes sourds.

Notre stratégie repose sur :

- le rassemblement des associations comprenant des membres jeunes et des secteurs jeunes afin de leur permettre d'échanger et de discuter sur leurs expériences respectives dans le but de construire des projets solides par la suite,
- des soirées ou des activités sportives pour regrouper des jeunes dans une atmosphère festive et solidaire comme le Bal d'été, les Intervilles et Curio'S.
- des conférences, séminaires et formations afin d'offrir aux jeunes et/ou aux secteurs/associations de jeunes un temps de réflexion et des outils pour construire leur identité et développer leur potentiel associatif.
- la collaboration internationale (EUDY et WFDYS) pour les camps et séminaires internationaux, sans oublier le Comité d'Organisation du camp WFDYS qui aura lieu en juillet 2019.

Comme l'année dernière, nous continuons à améliorer nos techniques de communication via les médias (Facebook JSF, mail) et le site internet de la FNSF. Nous avons prévu d'avoir trois à cinq réunions par an du Conseil Jeunes au local de la FNSF et une réunion à distance par mois en cas de nécessité.

## Réalisations

Suite à des difficultés au cours de l'année 2016, nous avons restructuré le fonctionnement interne de JSF sur l'impulsion de Marie Bresson dans l'objectif de rendre le secteur vivant et solide. La communication et l'organisation ont été remaniés.

Nous sommes heureux d'avoir envoyé trois jeunes adolescents hors Europe pour le camp WFDYS : en Australie ! Grâce aux bénéfices récoltés lors de notre première organisation du bal d'été à Paris en Juin 2016, notre secteur a pu assumer une partie du coût des inscriptions et du transport des participants.

Notre collaboration avec l'association Youth a permis cela, nous tenons à les remercier sincèrement.

## Synthèse et bilan

Lors de la réunion générale JSF en avril 2017, nous avons développé plusieurs points pour le plan action 2019 – 2022, les deux gros points sont d'un salariat d'un jeune pour la charge administrative et la mission de jeunesse, l'organisation des camps et événements.

Nous avons remarqué que l'effectif des représentants des associations/secteurs reste faible depuis la réunion générale en Mars 2014.

## Perspectives

Nous souhaitons réaliser des sondages auprès des jeunes sur leur vie associative et quotidienne.

Date	Lieu	Thème	Représentant
<b>JANVIER</b>			
21-22	Paris	Réunion JSF	Equipe JSF
<b>FEVRIER</b>			
15	A distance	Réunion JSF	Marie, Alexandre et Camille
22	Paris	Soirée-débat de Forum Française de la Jeunesse «Les jeunes et l'accès aux droits : en route vers l'autonomie»	Marie et Camille avec le secteur Etudiants
<b>MARS</b>			
	A distance	Réunion JSF	Equipe JSF
<b>AVRIL</b>			
1-2	Nancy	Réunion JSF	Equipe JSF
11-17	Australie	Camp Junior WFDYS	Marie et Alexandre avec 4 ados
22	Paris	Asso'Jeunes	Equipe JSF
22	Paris	Réunion Générale JSF	Equipe JSF avec 2 représentants du CN
<b>MAI</b>			
13-14	Paris	Réunion JSF	Equipe JSF
<b>JUIN</b>			
1-4	Dublin, Irlande	Mini son - AG EUDY	Déborah et Camille
17	Marseille	Bal d'été	Marie, Alexandre et Camille
8-11	Slovaquie	Réunion EUDY des leaders	Stéphanie et Alexandre
<b>JUILLET</b>			
8-15	Slovaquie	camp EUDY CHILDREN	Alexandre et Stéphanie Braure
<b>SEPTEMBRE</b>			
21	Paris	Stand Journée Mondiale des Sourds	Marie
<b>OCTOBRE</b>			
4-7	Suède	EDYC	Alexandre
7	Suède	Célébration EUDY 30 ans	Marie
<b>DECEMBRE</b>			
9-10	Paris	Réunion finance FNSF	Marie

Equipe jusqu'au 26 novembre 2017 : Charlotte Berthier, Audrey Taguet et Olivier Ah-Fa.

Equipe après le 26 novembre 2017 : Charlotte Berthier, Audrey Taguet, Olivier Ah-Fa, Marine Comte, Lucas Parisato et Emi Lavigne-Matsuoka.

## RÉALISATIONS

Cette année a été centrée sur plusieurs projets simultanés, nous avons voulu, d'une part, renforcer la cohésion nationale des associations, d'autre part, recueillir plus de données sur les conditions d'étudiants sourds et enfin avoir une action plus militante.

Le renforcement de la cohésion nationale s'est fait sur plusieurs fronts, nous avons d'abord organisé une journée à Limoges en février pour pouvoir discuter entre nous de la continuité du combat étudiant. Cela a permis une meilleure communication entre les associations et faire le plein d'énergie. Nous avons de même organisé une formation pour les associations en novembre pour leur permettre d'avoir des outils de travail plus efficace.

C'est également dans cet esprit de cohésion que nous avons proposé à l'équipe de STIM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques) de se joindre au secteur étudiant. Cette équipe est seulement dédiée à la réflexion sur la création d'une langue des signes appropriée au milieu universitaire. Ils ont organisé un séminaire le 16 Décembre. Pour résumer, la journée a été un succès et beaucoup de participants ont réclamé plus de jours pour réfléchir sur les signes. Nous devrions donc réfléchir à organiser un prochain évènement qui devrait durer 2 jours.

Nous avons été ainsi très actifs dans l'association avec la FÉDÉEH (développer le sigle) où nous nous sommes rendus à tous leurs évènements (université d'été, rencontres nationales).

Par rapport au manuel du guide que nous souhaitons lancer, nous avons en premier lieu lancé un questionnaire au public afin d'avoir des informations fiables sur les conditions d'études actuelles. Les données ont été recueillies et le traitement est toujours en cours.

Grâce au travail commun des associations régionales étudiantes, nous avons eu l'occasion de rencontrer des conseillers politiques à qui nous avons pu exposer nos requêtes. Cette première étape devrait être suivie par d'autres rendez-vous.

En ce qui concerne la cohésion associative européenne, nous nous sommes rendus à la deuxième assemblée générale d'EDSU à Copenhague (European Deaf Students Union) cela nous a été très utile notamment pour prendre connaissance du Handbook qui sera profitable à notre réflexion sur la manière de guider les étudiants sourds. Nous avons également assisté à des séminaires qui nous ont inspiré pour nos futures activités.

D'ailleurs, un deuxième Summer Break a également été organisé à Chorges et le séjour fut autant apprécié que la première édition. Cette expérience nous a permis de mieux appréhender tous les aspects de l'organisation d'un évènement. Nous avons prévu plus de monde que nécessaire et nous n'avions pas réalisé que le prix pouvait rebuter certains. Cependant tous les participants étaient ravis d'être là et leurs remarques nous aideront à faire un meilleur Summer Break 3.

## SYNTHÈSE, BILAN ET PERSPECTIVES

Nous sommes rassurés de voir que notre activité principale, à savoir le Summer Break, est toujours un succès même si nous avons un déficit lié à la surestimation dans la réservation des places. Nous aurons d'ailleurs le plaisir de travailler avec JSF en été 2018 pour une nouvelle édition du Summer Break.

Cette année a été riche également en réflexion quant à la manière de militer et nous sommes fiers des résultats que nous avons obtenu du sondage. Une dernière étape subsiste encore : le traitement des données afin de pouvoir les afficher sur le site de la FNSF. D'ailleurs notre rubrique, actuellement nommée "Commission Étudiante" qui

va devenir Secteur Étudiant, devrait être beaucoup plus enrichie; nous utiliserons les données issues du sondage pour mieux informer les étudiants sourds sur leurs droits, financements possibles, etc. Ce sera l'un des grands chantiers de 2018.

Notre combat politique commence à prendre forme avec la prise de rendez-vous avec les conseillers politiques et la préparation d'un rapport sur les conditions d'étudiants sourds. Nous souhaitons donc grandement persévérer dans cette voie-là.

Nos rencontres avec la FÉDÉEH renforcent également notre combat pour nos droits, compte tenu de leur expertise dans ce domaine.

Concernant la cohésion nationale des associations étudiantes, nous avons organisé un week-end à Limoges ainsi qu'une journée de formation afin de les accompagner dans leur combat. Cependant il faut reconnaître que la communication reste difficile en dehors de ces rencontres. Il faudrait donc réfléchir à une meilleure communication pour les années à venir. Afin d'améliorer notre travail ensemble, il a été décidé à la réunion générale que le Summer Break 4 sera organisé en partenariat d'une association étudiante locale, sur le même modèle que JSF avec Intervilles.

Cette année, bien que riche, fut aussi difficile d'un point de vue humain. Nous nous sommes retrouvés seulement à trois dans l'équipe au milieu de l'année et nous avons pu compter les uns sur les autres ce qui est une grande réussite ! Cependant, beaucoup de membres viennent grossir les rangs du secteur cette année ce qui entraîne une nouvelle organisation. En effet, dans le but d'éviter l'éparpillement des forces, nous avons décidé que le fonctionnement par commissions gagnera en efficacité. Nous avons donc trois membres en plus dans notre équipe ainsi qu'une commission dédiée à l'amélioration de notre onglet pour le rendre riche en informations et une commission STIM.

Charlotte BERTHIER



Date	Lieu	Thème	Représentant
<b>JANVIER</b>			
28	Paris	Stand pour la Journée Portes Ouvertes au lycée Morvan	Audrey Taguet Olivier Ah-Fa Clémentine Belot
<b>FEVRIER</b>			
18	Limoges	3ème réunion inter-association avec Sourd'iants, Etudiant'S 31 et E4S	Secteur Etudiants
<b>AVRIL</b>			
22	Paris	Participation à la réunion générale de JSF	Olivier Ah-Fa
<b>MAI</b>			
20-21	Poitiers	21ème Rencontres Nationales de la FEDEEH	Olivier Ah-Fa
30	Paris	Live Facebook, information pour Summer Break	Laurène Loctin Charlotte Berthier
<b>AOUT</b>			
05-08	Copenhague	Séminaires et assemblée générale d'EDSU	Laurène Loctin Charlotte Berthier
28-02/09	Chorges	Summer Break 2	Secteur Etudiants
<b>SEPTEMBRE</b>			
9-10	Paris	Réunion fédérale FNSF	Secteur Etudiants
23	Paris	Stand à l'Hôtel de Ville pour la JMS	Secteur Etudiants
23	Paris	Réunion et création d'une comité STIM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques)	Secteur Etudiants
<b>OCTOBRE</b>			
8	Lyon	6ème Université d'été de la FEDEEH	Olivier Ah-FA Audrey Taguet
<b>NOVEMBRE</b>			
18-19	Cergy	22ème Rencontres Nationales de la FEDEEH	Olivier Ah-Fa Charlotte Berthier
23	Paris	Rencontre ministérielle avec Mme Reynier et Mr Von Lennep	Charlotte Berthier
25-26	Paris	Réunion générale et journée de formation avec les associations régionales	Secteur Etudiants
<b>DECEMBRE</b>			
9	Paris	Réunion de formation avec Nicolas Evrard	CharlotteBerthier
11	Paris	Réunion avec les représentants de la Commission Discrimination	Charlotte Berthier
16	Paris	Premier séminaire nationale STIM	Secteur Etudiants

La commission accessibilité Audiovisuelle de la FNSF a été créée en février 2017. Les membres sont Raphaël MENDES, Laurène LOCTIN et Wallès KOTRA.

Cette commission a été créée avec deux objectifs :

- Une première mission de veille autour de l'accessibilité des différents médias, notamment la télévision.
- Un second volet pour encourager, développer et protéger la participation des professionnels sourds au sein des médias existants.

2017 a été une année riche sur le plan politique avec, comme tous les cinq ans, les élections présidentielles. Cet événement concerne tous les citoyens français, c'est pourquoi nous avons fortement axé notre veille là dessus. Notre objectif premier était de nous assurer de la mise en place d'une information complète et égalitaire auprès des sourds, comme pour les autres citoyens. Ce travail s'est fait sur plusieurs points, déroulés ci-dessous.

## Manifeste pour l'accessibilité des élections présidentielles et législatives de 2017 aux électeurs sourds

Pour rappel, le manifeste électoral a été approuvé par l'Assemblée Générale le 29 mai 2016 à Paris. La FNSF a envoyé ce manifeste électoral à tous les candidats, manifeste présentant les conditions d'accessibilité pour les personnes sourdes et différentes demandes à ce sujet.

Certains candidats se sont engagés mais n'ont pas forcément tenu leurs engagements. Le seul qui a respecté ses engagements qu'il avait annoncé est Benoit Hamon, candidat du PS.

					
RÉPONSE AU MANIFESTE ÉLECTORAL FNSF	✓	✗	✗	✓	NON OFFICIEL
RECONNAISSANCE DE LA LSF	✗	NON INDIQUÉ	✓	NON PRÉCISÉ	NON INDIQUÉ
CENTRE RELAIS TÉLÉPHONIQUE	NON PRÉCISÉ	NON INDIQUÉ	✓	NON INDIQUÉ	✓
ÉDUCATION BILINGUE	NON PRÉCISÉ	NON INDIQUÉ	✓	✓	NON INDIQUÉ
DIFFUSION EN LIGNE DES PROGRAMMES TRADUITS EN LSF	NON INDIQUÉ	NON INDIQUÉ	EN COURS	NON INDIQUÉ	NON INDIQUÉ
DIFFUSION EN LIGNE DES VIDÉO AVEC SOUS-TITRES	✓	✓	✓	✓	✓
MEETINGS INTERPRÉTÉS EN LSF	✗	✓	✓	✓	✓
MEETINGS AVEC SOUS-TITRES	NON INDIQUÉ	✓	✓	✓	✓

### Accessibilité des Clips de campagne 2017



Onze candidats ont obtenu le nombre de signatures nécessaires pour se présenter aux élections présidentielles. Pour cela, ils ont donc dû réaliser un clip de campagne pour lequel le CSA impose l'accessibilité totale. Les clips doivent être sous-titrés et interprétés en Langue des Signes Française (LSF).

Cette accessibilité concerne chaque candidat et son financement doit être pris sur le budget de campagne.

L'engagement a été pris également de traduire en LSF certains messages relatifs à des informations importantes. Le débat présidentiel de l'entre deux tours de 2017 sera également traduit en LSF sur France Télévisions. Enfin, la future chaîne publique d'information en continu comportera des séquences traduites en LSF. France Télévisions veille également à la qualité de l'interprétation en LSF dans les programmes concernés. À ce titre, la société a signé le 15 janvier 2015 la charte de qualité pour l'usage de la LSF dans les programmes télévisés, élaborée par le CSA.

### Débats présidentielles 2017

#### Accessibilité des débats télévisés du premier tour



Le 4 avril, pour la première fois, les onze candidats se retrouvent sur le même plateau de télévision pour le débat du premier tour. Celui-ci est diffusé en direct sur BFMTV et à la radio sur RMC. Il n'y a aucun interprète à l'écran et la qualité des sous-titres n'est pas bonne.

Benoit HAMON est le seul candidat à avoir mis en place une accessibilité totale lors de ce débat. Pour y avoir accès, il fallait se déplacer dans la salle louée à l'occasion de sa « Support Party Hamon ».

Le dispositif est totalement nouveau avec deux interprètes affichés simultanément à l'écran ainsi qu'un double sous-titrage, c'est-à-dire un sous-titre de chaque côté pour permettre d'interpréter et afficher les propos des candidats même lorsqu'ils parlent en même temps.

Une communication a été faite auprès de la communauté sourde pour qu'ils viennent sur place y assister. La vice-présidente de la FNSF s'y est elle même rendue.



### Accessibilité de l'émission politique : « 15 minutes pour convaincre »



L'émission était diffusée en direct sur France 2 et Franceinfo. Les interprètes étaient visibles sur Franceinfo, mais pas sur France 2. A l'écran, les interprètes se relaient dans le médaillon, dont la taille n'était pas satisfaisante.

#### Particularité de cette soirée :

Au cours de la soirée, les programmes ont été interrompus en raison d'un attentat sur les Champs Élysées. Le débat sur Franceinfo a été remplacé par une information d'urgence en direct. Cependant, alors même qu'on annonce une situation d'urgence en France, celle-ci n'a pas été interprétée. En effet, les interprètes ont été remerciés, la chaîne leur a demandé de quitter le plateau alors qu'ils étaient prêts à continuer. La communauté Sourde a été très choquée de cette gestion. L'incompréhension et l'inaccessibilité au contenu des informations données a rendu le choc des images et de l'attentat plus important encore. Sur place, les interprètes pouvaient tout à fait interpréter ces informations à la place du débat, ils l'ont même proposé mais on les a renvoyés chez eux...

Par la suite, la chaîne a été contactée afin d'obtenir une explication. La réponse donnée n'est pas satisfaisante puisqu'ils ont expliqué que le transfert du médaillon n'était pas prévu d'un point de vue technique sur une autre émission et qu'il était impossible de le faire au dernier moment.

S'il est nécessaire pour la chaîne que le montage technique soit prévu au préalable, il est primordial qu'elle réfléchisse à ce cas de figure. A l'avenir, il faudra que l'ensemble des chaînes réfléchissent en amont, à la mise en place d'une solution en cas de situation imprévue pour qu'une incrustation de dernière minute notamment, soit possible, tout comme il est possible d'interrompre un programme pour faire une diffusion en direct et en « flash info ».



### Débat de l'entre-deux tours - M. LEPEN – E. MACRON



Le CSA impose aux chaînes de télévision la mise en place de l'accessibilité de ce débat. Ce dernier a été diffusé sur France 2 avec le même dispositif que précédemment sur France Télévision : les interprètes qui se relaient dans le médaillon, dont la taille n'est pas satisfaisante, et un sous-titrage unique, dont la qualité n'est pas bonne.

En revanche, sur internet, LCI propose deux interprètes à l'écran ainsi qu'un double sous-titrage, comme cela avait été fait pour le débat du premier tour lors de la Support Party de B. Hamon. Cela permet de rendre accessible tous les échanges, y compris lorsque les candidats parlent en même temps.





Le même soir, l'Association des Sourds de Tolosa (AST), s'est fortement engagée vis-à-vis l'interprétation du débat avec l'organisation d'une soirée spéciale dans ses locaux. Celui-ci a été diffusé sur grand écran en projection et sur place une double interprétation (avec relais) a été prévue. Ce n'est pas la première fois que cette association prend ce type d'engagement. La double interprétation sur place est le dispositif qui permet un plus grand confort et une meilleure qualité d'écoute aux Sourds.

Néanmoins, il n'est pas normal que ce soit une association locale qui prenne cet engagement financier et organisationnel.

### Reconnaisances et remerciements



Accès\_Cible est un collectif d'interprètes et de sourds qui se sont mobilisés pour interpeller les candidats sur les divers réseaux sociaux, mais aussi lors des meetings de campagne. Le collectif a notamment créé un «groupe Facebook» sur lequel de nombreux échanges ont eu lieu. Cette belle action a été très utile. La commission remercie les personnes à l'initiative d'Accès\_cible.

La société Aditevent a réalisé un clip de sensibilisation destiné aux candidats. Celui-ci, diffusé le 15 mars 2017, explique les différents besoins d'accessibilité des citoyens sourds. Cette sensibilisation forte est une belle initiative et la commission remercie Aditevent pour cet engagement.



L'association Sourds en Colère a organisé une manifestation devant le CSA le 20 avril 2017. Une centaine de personnes ont répondu à l'appel, dont une partie qui venait de loin. Le CSA, devant le fait accompli a été contraint de rencontrer les représentants lors d'une réunion à laquelle était présente la FNSF, représentée par Delphine Kholoukhoev. En fin de manifestation, Vincent Cottineau a pris la parole et a notamment remercié les participants de s'être déplacés. La commission remercie Sourds en Colère pour cet engagement



La commission remercie les professionnels qui se sont engagés bénévolement sur des projets politiques, tels que LaBrècheTV (émission politique, webTV), La France m'a oublié (reportage mené au cœur des meetings), et les présentations détaillées des programmes des candidats faites par deux journalistes sourds, directement en Langue des Signes. Ces professionnels – journalistes sourds, techniciens sourds, interprètes – ont investi une énergie importante dans ces différents projets, afin d'apporter les informations, les connaissances et le recul nécessaires aux citoyens sourds, éléments essentiels pour user pleinement de leur liberté d'opinion et de leur droit de vote.

Nous remercions également tous les citoyens qui ont pris part aux actions, de quelque manière que ce soit, dans les meetings et ailleurs.

Suite à cette première action de l'association « Sourds en Colère », le CSA a organisé 3 rencontres :

- une première avec les chaînes de tv et médias pour recueillir leurs besoins et leurs moyens financiers,
- une deuxième avec diverses associations de la communauté sourde (FNSF, Mouvement des Sourds de France, ...) pour recueillir leurs besoins et demandes,
- une troisième réunissant tous les acteurs

Ce qui ressort de ces réunions est le besoin de la création d'une « société de production » qui réunit l'ensemble des expertises nécessaires à la mise en place clé en main d'une accessibilité totale, donc à la fois en termes de sous-titrage, d'interprétation, mais aussi de compétences techniques et de recommandations visuelles quant à la taille du médaillon par exemple. Les chaînes, au lieu de mettre en place une accessibilité tant bien que mal avec ce qu'elles connaissent (ou ce qu'elles ne connaissent pas !) du dispositif idéal, pourraient contacter cette société qui leur fournirait ce service clé en main.

Autre point, il est ressorti la volonté de positionner plus de journalistes sourds dans les médias.

### **Différentes actions menées par la commission après les élections ce n'est pas des actions c'est une nouvelle veille ?**

- **Allocution de rentrée**

Aucune interprétation lors de ce discours, y compris en replay. Nous avons envoyé un courrier de requête au CSA, à TF1 et au Président de la République, M. Macron.

- **Ouragan IRMA**

Aucune interprétation sur les chaînes locales (Antilles). Nous avons envoyé un courrier au CSA et à France Télévision.

- **Interview exclusive avec L. Delahousse**

Aucune interprétation et sous-titrage de mauvaise qualité alors que l'émission était préenregistrée. Nous avons envoyé un courrier au CSA, à France Télévision, et au Président de la République.

- **Allocution des vœux**

Nous avons envoyé un courrier préalable pour en guise de « prévention » au Président de la République. Celui-ci a porté ses fruits puisqu'une interprétation a été mise en place sur France 3 avec, cependant, un seul interprète dans le médaillon à l'écran.

Suite à l'envoi de ces courriers, nous n'avons obtenu qu'une seule réponse, celle du Chef de Cabinet du Président de la République qui nous a indiqué qu'il allait interpeller le CSA pour faire remonter nos demandes, après l'allocution de rentrée.

### **Que s'est il passé après les Présidentielles ?**

- Gros effort sur l'accessibilité pendant la campagne présidentielle, mais depuis, on nous a « coupé » de la tv car plus grand chose en termes d'accessibilité
- Bonnes relations avec le CSA mais les choses avancent très lentement et très difficilement.

- Des Points positifs depuis la rentrée de septembre :
  - les tailles des médaillons sont un peu plus grandes sur quelques chaînes tv, donc meilleur confort visuel au niveau de l'interprétation.
  - 3 passages TV de Raphaël MENDES, directeur Sourdline, sourd et passionné de football. Il a pu intervenir dans une émission de sport 20h Foot sur Cnews.
    - 1<sup>er</sup> passage : accessibilité complète pour lui afin qu'il puisse intervenir comme un autre consultant. En effet 2 interprètes sont là pour lui mais non visibles à l'écran
    - 2<sup>ème</sup> passage : les interprètes sont visibles à l'écran pour les téléspectateurs.
    - 3<sup>ème</sup> passage : les interprètes sont visibles à l'écran pour les téléspectateurs.



### Bilan de notre veille

- Toujours des initiatives certes mais avec une méthodologie propre souvent à chacun, pas de critères uniques d'accessibilité
- Des nombreux manquements
- Des engagements non respectés
- Des bénévoles engagés

### Sources :

<http://www.csa.fr/Television/Le-suivi-des-programmes/L-accessibilite-des-programmes/Pour-les-personnes-sourdes-ou-malentendantes-le-sous-titrage>

Les textes applicables :

- **Loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- **Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986** modifiée relative à la liberté de communication
- **Loi n° 2009-258 du 5 mars 2009** relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision

Extrait de loi :

*« La loi prévoit que les chaînes dont l'audience moyenne annuelle est supérieure à 2,5 % de l'audience totale des services de télévision rendent accessible la totalité de leurs programmes (à partir du 12 février 2010), à l'exception des messages publicitaires.*

*Pour les services de télévision dont l'audience est inférieure à 2,5%, une convention conclue avec le CSA fixe les proportions de programmes accessibles. »*

Obligation légale :

Il n'existe pas d'obligation de traduire des émissions en langue des signes à la télévision.

S'il n'y a pas d'obligation légale pour traduire les émissions en Langue des Signes à la TV, sur quoi devons-nous nous appuyer pour les convaincre ?

Comme l'a si bien été résumé dans l'émission de Julien Courbet

<https://vimeo.com/243669785>

*« Que les chaînes n'ont pas une obligation de le faire. La seule obligation c'est que si vous faites de 2,5% d'audience, une chaîne doit sous-titré simplement. »*

Le problème de l'accessibilité de la TV pour les sourds en langue des signes réside dans cet article de loi.

Il faut le changer !

Equipe de la commission CRT : Stéphane Amossé, Laurent Guiraud, Anne Madec

Le 7 octobre 2016, notre droit au téléphone est reconnu grâce à l'article 105 de la loi pour une République numérique. La FNSF poursuivait sa mobilisation toute l'année pour faire de la loi une mise en œuvre concrète du développement du relais téléphonique en France et dans les territoires d'outre-mer, ainsi qu'un encadrement de la mise en relation directe accessible (Relation Client et Accueil téléphonique des services publics). La FNSF défend particulièrement les besoins des usagers privilégiant la communication en langue des signes par « téléphone » et les exigences de qualité du dispositif de l'accessibilité téléphonique.

## Réalisations

1. Impulser et veiller à la rédaction du projet du décret et sa publication avant l'arrivée du nouveau gouvernement compte tenu des élections présidentielles

2. Contribuer à la définition des critères de qualité de l'ARCEP stipulé par le décret (en cours / non terminé)

3. Contribuer à l'élaboration du plan des métiers porté par le gouvernement pour le développement des interprètes Français-Langue des Signes Française et autres professionnels diplômés et qualifiés, afin de répondre à la montée en charge du dispositif sur 10 ans prévu par la loi



Ces actions ont été réalisées en cohésion avec le collectif des associations représentatives des usagers concernés et en soutien technique d'Aditus. Elles ont été accompagnées par plusieurs opérations de communication pour maintenir nos objectifs à atteindre, face au lobbying des opérateurs de téléphonie encore très présent.

Nous avons démarré une première réflexion du cadrage du métier de la Relation Client par des Opérateurs Sourds (en cours / non terminé).

Des échanges avaient également lieu avec la nouvelle équipe de la commission Santé sur les questions relatives au CNRAU, plateforme d'appels d'urgence 114 au service des personnes avec des difficultés à parler ou à entendre, et sa future évolution vers une plateforme « Total Conversation », un système multimédia de permettant de communiquer en temps réel en vidéo, en son et à l'écrit, isolement ou simultanément.

## Synthèse, bilan et perspectives

### Janvier – Avril : Décret d'application

Alors que le cabinet d'Axelle Lemaire en charge du numérique s'était engagé à rédiger le projet de décret d'application rapidement, les opérateurs de téléphonie ont cherché à faire pression pour retarder autant que possible à l'approche des élections présidentielles. Ces derniers considéraient qu'ils ne devraient pas être visés par une obligation d'accessibilité, pour supporter une partie du coût du dispositif de relais téléphonique prévue par l'article 105 de la Loi pour une République numérique.

Craignant qu'ils relancent le lobbying qui a été le leur lors des travaux parlementaires, et cherchent à faire reculer le gouvernement, nous avons écrit au Président de la République et au Premier ministre pour leur faire part de nos inquiétudes et leur rappeler notre attachement aux dispositions prévues par la loi que nous considérons comme une avancée historique. Plusieurs articles de presse ont été publiés à la suite d'une dépêche AFP. Le processus a été ensuite relancé pour soumettre le projet du décret au CNCPH, à l'ARCEP et à la CNEN dans le cadre de la consultation publique. Ainsi, la FNSF et les associations siégeant au CNCPH ont pu réagir rapidement au sein des rendez-vous CNCPH prévus par l'agenda (commission accessibilité et plénière), afin de soumettre une proposition d'avis et préciser les points de vigilance (territoires d'Outre-mer, qualification des interprètes). Une sensibilisation a été également faite auprès de l'ARCEP par courriel. C'était un travail d'arrache-pied avec le Gouvernement pour parvenir à la publication du premier décret au Journal Officiel le 10 mai. Il précise les conditions de mise en place du relais téléphonique en France et dans les territoires d'Outremer. Le financement n'a pas pu être pris en compte, pour des raisons politico-économiques. Il fera l'objet d'une nouvelle mobilisation lors de la prochaine étape.

## **Février-Mars : Plan des métiers**

Le chantier du plan des métiers a été lancé. Il est placé sous la responsabilité du SG-CIH, avec en appui la cellule CAPGouv (c'est une mission « d'accélération » de projets gouvernementaux, mandatée par le Premier Ministre). La FNSF a été sollicitée, comme pour chaque association concernée, par la direction du cabinet du Premier Ministre pour un entretien d'échanges sur les métiers relatifs à la communication en langue des signes (interprètes Fr-LSF pour le relais téléphonique, opérateurs sourds pour la mise en relation directe). Des recommandations ont été soumises sur leur développement et encadrement nécessaires pour préserver la qualité du dispositif d'accessibilité téléphonique (qualité de la formation par exemple).

Cette mission a débouché un premier document de travail qui a été présenté le 16 mai juste après la promulgation du décret. Il précise :

1. Bilan de l'existant sur les différents métiers visés (LSF/LPC/transcription)
2. Objectifs à court, moyen et long termes (ces échéances restant à poser sur un horizon de 10 ans) pour accompagner la mise en œuvre de l'article 105
3. Actions à mener en matière de formation pour répondre à ces objectifs

La distinction entre les métiers de l'accessibilité simultanée et ceux de la relation directe a été bien retenue.

## **Mai + Octobre : Opérations de communication**

Une rencontre officielle avait eu lieu au Palais de l'Élysée entre François Hollande, président de la République, dans les tous derniers jours du quinquennat, et les représentants du collectif des associations (FNSF et Aditus) pour accompagner la sortie du décret et mettre en avant notre attachement à cette avancée historique et notre attente sur la place publique.

Ensuite, une soirée événementielle au Sénat a été organisée par Dominique Gillot, sénatrice et présidente du CNCPH, en présence des représentants d'associations, des opérateurs de téléphonie et des services de téléphonie accessible (Sourdline, Deafi, RogerVoice, ...), pour fêter la promulgation du décret sur le relais téléphonique et prendre en connaissance du « plan métiers » prévu par la loi pour une République numérique.

L'équipe de l'œil et la Main pour France 5 s'y est rendu pour le tournage du projet de film documentaire. Un long entretien avec Anne Madec, comme témoin de la mobilisation, a été filmé le lendemain sous la direction d'Agnès Poirier.

Une nouvelle soirée événementielle avait eu lieu le 3 octobre au Carreau du Temple dans le 3ème arrondissement de Paris pour l'avant-première du documentaire en présence du collectif des associations, des élus et acteurs qui nous ont soutenus (Dominique Gillot, Axelle Lemaire, Etienne Petitmengin – SG-CIH, ARCEP).



D'une durée de vingt-six minutes, le film « Une personne cherche à vous joindre » retrace les onze années de mobilisation des associations représentantes des personnes sourdes, malentendantes, Devenues-sourdes, sourdaveugles et aphasiques (AFIDEO, ALPC, Fédération Anpeda, AFILS, ANCO, FNSF, MDSF, UNISDA, ANPSA, FNAF, Aditus) pour faire inscrire dans la loi le cadre du développement du relais téléphonique en France, avec les interventions de François Hollande, Nicolas Sarkozy, Axelle Lemaire, Dominique Gillot,

Marie-Anne Montchamp, Laurence Dumont, Jérémie Boroy, Anne Madec, la Fédération Française des Télécoms.

Le film a été diffusé sur France 5 le 9 octobre et disponible en replay. Ce support est un excellent outil de sensibilisation pour le nouveau Gouvernement suite élection présidentielle du mois de Mai et autres acteurs concernés.

### Septembre – Décembre : Nouveau gouvernement et ARCEP

Notre action consistait principalement à faire relancer les travaux autour du décret qui concerne le « groupement interprofessionnel » des opérateurs de téléphonie (permettant la mutualisation des coûts du relais téléphonique), prévu par la loi, et à connaître la feuille de route du Ministre en charge du numérique, en tenant compte de la première échéance du décret, c'est-à-dire l'ouverture du service en octobre 2018.

A la suite du premier Comité interministériel du handicap (CIH) du quinquennat qui s'était tenue le 20 septembre, le relevé de décisions présenté par M. Edouard Philippe, Premier Ministre, aux côtés de Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, ne faisait aucunement mention au développement du relais téléphonique en France. Face à l'inquiétude d'un retour en arrière, la FNSF a écrit un courriel à Mounir Mahjoubi, secrétaire d'Etat en charge du numérique, qui était resté sans réponse. Il nous a fallu ensuite de nous re-mobiliser pour re-sensibiliser le nouveau Gouvernement sur les enjeux des dispositions qui ont été adoptées, confirmées, promulguées. Après une plénière CNCPH et un premier contact décevant avec la conseillère du Ministre, en charge de l'inclusion numérique, un nouveau rendez-vous a été pris avec le Ministre le 20 décembre, organisé à la demande de Dominique Gillot et en sa présence, ainsi qu'un représentant des associations de personnes aveugles ou malvoyantes et un représentant de notre collectif, Jérémie Boroy d'Aditus. La mise en marche de la machine est lancée. Le projet de décret « groupement interprofessionnel » est bien inscrit dans les priorités du Ministre, à la suite d'une réunion interministérielle qui s'est tenue la veille à Matignon.

Les 21-23 novembre, lors des interventions à l'invitation d'Elioz au Salon des Maires sur les enjeux de la loi et décrets vis-à-vis des services publics, la FNSF constate que les collectivités locales ne semblent pas être sensibilisées au dispositif du relais téléphonique et plus particulièrement l'accessibilité de leur accueil téléphonique. Rien n'est encore gagné en termes de leur engagement pour le respect des obligations légales et pour un financement partagé selon la loi numérique. Il y aura un gros travail de sensibilisation à faire, même si le décret leur donne plus de temps.

Des travaux ont démarré avec l'ARCEP, le gendarme des Télécoms, chargé du pilotage du développement du relais téléphonique selon les modalités prévues par la loi et le décret. Il s'agit d'abord de définir les conditions de qualité du service concernant l'offre qui sera faite par les opérateurs, notamment les orientations choisies pour les futurs indicateurs de qualité de service qui seront mesurés. Après une réunion constructive et positive avec l'ARCEP, leur consultation publique est prévue pour la fin de l'année.

Un document de synthèse recueillant nos attentes et préconisations en tenant compte de la loi, du décret, des pratiques étrangères, de la montée en charge du dispositif, etc. nous est apparu nécessaire pour échanger de façon fluide entre nous, l'ARCEP et les autres parties prenantes. La norme ETSI étant la meilleure porte d'entrée, le document ETSI faisant référence au relais téléphonique en Europe a été traduit en français par un membre du collectif (AFIDEO) et augmentée d'éléments franco-français à prendre en compte. L'exercice a été difficile. Une première version de récapitulatif a été produite et sera mis à jour aussi régulièrement que nécessaire.

Notre mobilisation est restée très intense en 2017, face à un chantier de grande ampleur. L'année se termine avec de belles avancées louables, malgré plusieurs périodes de suspens et d'inquiétudes. La FNSF continue avec optimisme tout en restant vigilante, notamment sur la médiatisation des solutions / applications dites automatiques, ainsi que les exigences de qualité (dispositifs d'accessibilité téléphonique et formations sur les métiers en langue des signes).

## Divers

### CNR 114

Après une réunion organisée par l'IGAS en concertation avec les associations le 3 octobre, la publication du rapport IGAS-IGA en date du 22 décembre sur le fonctionnement du 114 a mis en avant l'inclusion des **aphasiques** et les **sourdaveugles**, ainsi que l'importance des **territoires d'outremer** et l'**interopérabilité**. La loi numérique a été explicitement un support à la discussion pour la réalisation de ce rapport.

### Collectif

Notre **collectif** de dix puis onze, s'élargit désormais à douze associations puisque **SurdiFrance-Buccodes** nous rejoint. C'est donc la fédération des associations de devenus-sourds et de malentendants qui nous retrouve et nous soutient dans notre mobilisation. Maryannick Moal est la nouvelle présidente de cette fédération.

### Relais téléphonique

Pour nos prochaines communications, il est recommandé d'utiliser l'expression pour « **relais téléphonique** » tout court, ou de dispositif global de relais téléphonique, pour éviter les malentendus comme l'image d'un centre qui serait unique et géré par l'Etat. On enlève « centre » et « le centre ».

La loi ne reprend pas ce terme. Elle fixe une obligation à tel et tel acteur, elle pose le cadre d'un groupement interprofessionnel, mais pas davantage.

**Mai 2017**

**Le relais téléphonique en France\* : quoi, quand et comment ?**

**Un appel téléphonique peut se faire en**

- langue des signes française (LSF)
- langue française parlée complétée (LPC)
- transcription écrite simultanée

dans un mode de communication adapté aux personnes handicapées.

Sources : Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 et le décret du 9 mai 2017

Créat : ARDEO - AFILS - ALPE - ANCO - ANPDA - ANPSA - FNAF - FNSF - MDISF - UNISDA - ADITUS

(\* y compris les territoires d'outremer)

**APPELS VERS LES SERVICES CLIENTS**

**GRATUIT**

Grandes entreprises avec un chiffre d'affaires de 250 millions d'euros

**OUVERT**

- à partir du 7 octobre 2018 : à 50% (ou plus) des horaires d'ouverture du service client
- à partir du 1er octobre 2026 : à 100% des horaires d'ouverture du service client

**APPELS VERS LES SERVICES PUBLICS**

**GRATUIT**

(Etat, mairies, etc.)

**OUVERT**

- à partir du 7 octobre 2018 : à 50% (ou plus) des horaires d'ouverture du service d'accueil téléphonique
- à partir du 1er octobre 2026 : à 100% des horaires d'ouverture du service d'accueil téléphonique

- à partir du 7 octobre 2018 : pour les services publics gérés par l'Etat
- à partir du 7 octobre 2020 : pour les services publics gérés par les régions, les départements, et les villes de plus de 10 000 habitants
- à partir du 7 octobre 2021 : pour les services publics gérés par les villes de moins de 10 000 habitants

**QUALITÉ ET CONTRÔLE**

- Master d'interprétation langue française - langue des signes française (ou maîtrise)
- Licence professionnelle en codage en langue française parlée complétée
- Nouveaux diplômés pour répondre aux besoins des personnes sourdaveugles et aphasiques

500 caractères minimum par minute, maximum 2 fautes d'orthographe et de grammaire par minute

Les services clients et les services publics pourront faire appel à des **téléconseillers** ou savoir répondre **directement** aux usagers. Ils devront avoir un diplôme prouvant leurs compétences (par exemple : minimum niveau B2 pour la LSF).

**Tous les 6 mois**, le Gouvernement, l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) et le CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées) vont évaluer le respect des obligations de la loi pour une République numérique.

## Références et liens

- Loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, article 105 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/10/7/ECFI1524250L/jo#JORFARTI000033203472>
- Décret n°2017 du 9 mai 2017 relatif à l'accès des personnes handicapées aux services téléphoniques [https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=07D0FD0CE6234741820EB350DE64635F.tpdila16v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000034633623&dateTexte&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JOFCONT000034630664](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=07D0FD0CE6234741820EB350DE64635F.tpdila16v_2?cidTexte=JORFTEXT000034633623&dateTexte&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JOFCONT000034630664)
- Document de travail « plan des métiers » : [http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/05/plan\\_metiers\\_mise\\_en\\_oeuvre\\_de\\_lart\\_105\\_0.pdf](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/05/plan_metiers_mise_en_oeuvre_de_lart_105_0.pdf)
- Le relais téléphonique en France : quoi, quand et comment ? <http://relaistelephonique.blog.lemonde.fr/2017/05/12/le-relais-telephonique-en-france-quoi-quand-et-comment/>

## Communication externe

Notre communication externe s'est faite régulièrement auprès de nos adhérents et publics dans le but d'informer et partager nos avancées :

- 15 publications Facebook (dont une partie venant d'Aditus)
- 4 vidéos produites pour diffusion auprès de nos adhérents et donateurs (infos-flash / communiqués : 30/01, 24/03, 18/07 et Actus de la FNSF du 07/11)
- 4 rendez-vous représentatifs (10/05 à l'Élysée, 16/05 au Sénat, 26/10 au cabinet du numérique, 21- 23/11 au salon des maires et des collectivités locales)
- 1 film documentaire sur notre mobilisation pour le relais téléphonique diffusé sur France 5 (09/10)

## Médias / Presse

**18/02/2017** – Plateforme téléphonique pour sourds : ça traîne !

<https://informations.handicap.fr/art-telephone-sourd-decret-853-9579.php>

**10/05/2017** – Sur la page Facebook de l’Elysée – Présidence de la République française avec l’intervention de François Hollande le même jour de la publication du décret  
138.000 vues, 1.730 partages

“Que l’on puisse donner tout de suite à la loi pour la République numérique cette traduction concrète, ce qui va changer la vie, ce qui va améliorer les échanges et bien, c’est une liberté de plus qui est accordée”

[https://www.facebook.com/elysee.fr/videos/10155221498500350/?hcref=ARTR4XBNJgRzEJU1qpnHexFDVS4-EprYdhtW1l4b7j4bf9H74KhC-79rx\\_1U8BMMrJY](https://www.facebook.com/elysee.fr/videos/10155221498500350/?hcref=ARTR4XBNJgRzEJU1qpnHexFDVS4-EprYdhtW1l4b7j4bf9H74KhC-79rx_1U8BMMrJY)

**09/10/2017** – Film documentaire de France 5 « une personne cherche à vous joindre » d’Agnès Poirier

<https://www.france.tv/france-5/l-oeil-et-la-main/281487-une-personne-cherche-a-vous-joindre.html>

**22/12/2017** – 114 : numéro d’urgence pour sourds, quoi de neuf en 2018 ?

<https://informations.handicap.fr/art-114-urgence-handicap-20-10441.php>

Et de nombreuses photos / vidéos sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter).

Ces actions ont été suivies et soutenues pour appuyer les points de vigilance lors des plénières CNCPH représentée par Ronit Laquerrière-Leven (dates : 13/04, 25/09, 18/12).

Anne MADEC  
Stéphane AMOSSE  
Laurent GUIRAUD



Date	Lieu	Thème	Représentant
<b>FEVRIER</b>			
24/02	Paris	<b>Rendez-vous</b> au cabinet du Premier Ministre. Entretien d'échanges pour élaboration du plan des métiers.	Stéphane Amossé, Ronit Laquerrière-Leven
24/02	Paris	<b>Rendez-vous</b> avec Sourdligne. Entretien d'échanges pour réflexions au cadrage du métier de la Relation Client par des Opérateurs Sourds.	Stéphane Amossé, Ronit Laquerrière-Leven
<b>MAI</b>			
10/05	Paris	<b>Rencontre officielle</b> au Palais de l'Elysée avec François Hollande, président de la République, et Jérémie Boroy d'Aditus, suite publication du décret sur le relais téléphonique le même jour.	Anne Madec
16/05	Paris	<b>Mini-événement</b> au Sénat organisé par Dominique Gillot. Echanges entre les associations, les opérateurs de téléphonie et les services de téléphonie accessible. Présentation du plan des métiers.	Anne Madec, Ronit Laquerrière-Leven
17/05	Paris	<b>Tournage et entretien</b> avec Agnès Poirier, réalisatrice du projet de film documentaire retraçant les 10 ans de mobilisation sur le relais téléphonique (L'œil et la Main, France 5)	Anne Madec
<b>SEPTEMBRE</b>			
29/09	Paris	Réunion en concertation avec les associations à l'invitation de l'ARCEP. Echanges en vue de l'élaboration des conditions de qualités du relais téléphonique.	Anne Madec
<b>OCTOBRE</b>			
03/10	Paris	Intervention à la table ronde lors de la projection en avant-première du film documentaire « une personne cherche à vous joindre » réalisée par Agnès Poirier	Anne Madec
26/10	Paris	Premier contact avec la conseillère du Ministre en charge de l'inclusion numérique, au Cabinet du Numérique. RV accompagné avec Jérémie Boroy d'Aditus.	Anne Madec
<b>NOVEMBRE</b>			
21/11	Paris	Intervention, à l'invitation d'Elioz, pour une conférence au Salon des Maires et des Collectivités locales sur les enjeux de la loi et décrets vis-à-vis des services publics.	Anne Madec
23/11	Paris	Echange avec Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargée des personnes handicapées, pour relancer le sujet, et démonstration du dispositif Relais téléphonique Elioz au Salon des Maires et des Collectivités locales.	Ronit Laquerrière-Leven

## Equipe de la commission discrimination

Pascal Marceau, Roméo Hatchi

### Après les Assises nationales de l'inclusion professionnelle et de la diversité

Après le succès des Assises nationales de l'inclusion professionnelle et de la diversité, nous avons eu le temps de faire le bilan et d'étudier leur impact sur les personnes sourdes et entendantes. Nous avons lancé deux enquêtes, un pour le sondage, un pour les rencontres. Nous avons réalisé un rapport de bilan qui montre des résultats encourageants. Ce rapport sera publié au début de l'année 2018.

On voit que des impacts existent et permettent de faire avancer des choses en faveur de l'inclusion professionnelle. Concernant les prochaines Assises, le comité d'organisation souhaite transmettre le relais à une nouvelle équipe, après avoir obtenu des avancées significatives sur de nombreuses questions, dont en particulier l'accessibilité du Défenseur des droits, et permis la constitution de groupes tels que celui des professionnels de l'accessibilité ou encore celui des chercheurs. Le comité d'organisation travaille actuellement sur les Actes scientifiques, qui font suite aux Assises.

### Discriminations et Défenseur des droits

Après les Assises nationales, et la publication du rapport « Diagnostic et préconisations », le Défenseur des droits a prévu de publier des recommandations sur la situation des sourds. A ce jour-là, cela n'a pas été fait. La raison vient peut-être de la publication tardive du compte-rendu des Assises nationales. Parallèlement, la commission a décidé de faire un rapport sur le Défenseur des droits en proposant des solutions pour l'accessibilité et l'intervention. Également, sur la demande du défenseur des droits, nous avons réalisé un rapport sur les métiers interdits. Ces rapports seront officiellement transmis au Défenseur des droits au début de l'année 2018.

### Préparation sur les discriminations et l'éducation

La FNSF a décidé de lancer le grand chantier de l'éducation pour les années 2019-2022.

La commission discrimination a désigné Roméo Hatchi comme référent sur l'éducation et les discriminations. La commission réfléchit actuellement à un programme avec des objectifs, des étapes, un calendrier prévisionnel.

### Rencontres, interventions

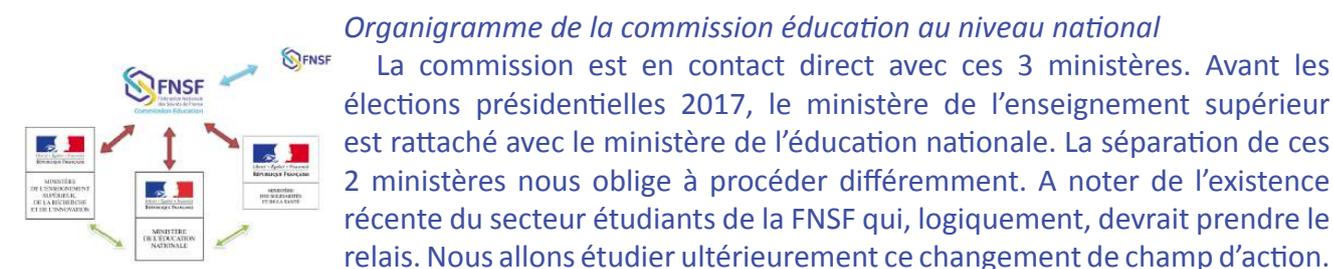
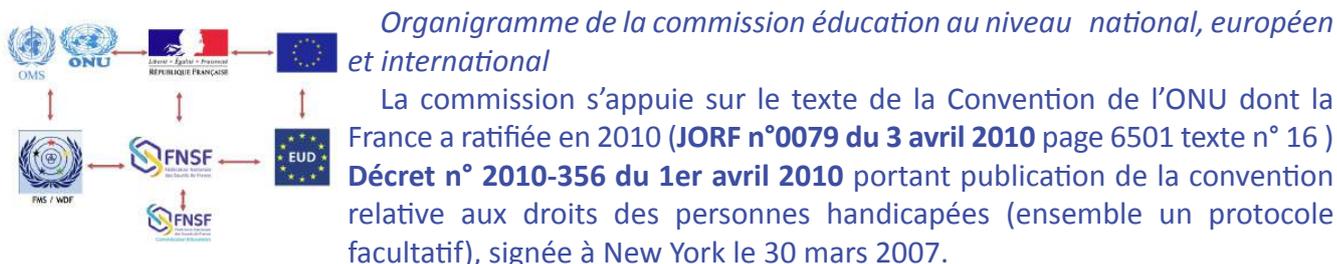
La commission discrimination reçoit régulièrement des courriers. On constate qu'ils portent souvent sur des situations professionnelles connues pour les personnes sourdes et répandues (oppression, discrimination). Plus étonnant, on reçoit de nombreux courriers sur les problèmes de permis poids lourds. La commission s'est dotée d'un petit groupe de travail sur ce sujet dans l'objectif d'abroger l'interdiction de permis poids lourds pour les sourds. La commission est intervenue lors de quelques conférences dont l'inclusion et les sourds lors de la cadre de la semaine de la Journée Mondiale des Sourds (JMS). Elle a également rencontré une déléguée du ministère de la culture qui s'intéresse à la langue des signes et au monde du travail, après les Assises.

Pascal MARCEAU  
Roméo HATCHI





## LES CHAMPS D'ACTION DE LA COMMISSION



## MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



### Continuité des travaux :

Poursuite de la collaboration engagée depuis 2013, réunion de travail et bilan du PEJS.

Il convient d'insister auprès du ministère que la langue première des enfants Sourds dont les familles ont fait choix d'une communication en LSF est la LSF et celle-ci devrait être considérée comme langue première. Or, à l'heure actuelle, La LSF n'est toujours pas reconnue en tant que langue L1, mais en tant que langue L2. La dénomination en tant que langue 2 pose problème pour évaluer les compétences langagières des élèves Sourds.

Il existe un manque de ressources pédagogiques inter-académiques autour de l'enseignement en LSF dans toutes les matières scolaire. Les enseignants qui assurent ces classes, ont émis l'urgence de créer et les développer rapidement.

Formation professionnelle destiné aux futurs enseignants Sourds : Il n'y a toujours pas d'accessibilité complète quant à la formation des professeurs des écoles pour les étudiants sourds qui désirent s'orienter dans cette filière. Les ESPE font preuve de carence en matière d'inclusion des futurs enseignants Sourds. Un seul choix et seul diplôme possible en matière d'accessibilité est la formation au diplôme CAPEJS qui, lui relève du ministère de la santé et ne saurait être utilisé à l'éducation nationale.

Le développement de la formation continu pour le personnel enseignant Sourd n'est toujours pas d'actualité, le CNFEI n'accepte que les enseignants Sourds déjà titulaires. Nous envisagerons pour 2018, un partenariat avec le CNFEI autour de la formation aux métiers de l'éducation.

La FNSF émet des réserves sur la coopération et à l'intervention du secteur médico-social. Elle souhaite rappeler les interventions médico-sociales ne doivent en aucun cas perturber le parcours scolaire et de l'emploi du temps scolaire de l'élève sourd.

Il n'existe pas à ce jour de chiffre réel des enfants sourds scolarisés à l'éducation nationale. La complexité administrative vient du fait de l'inscription direct à l'école du quartier de l'élève sourd, beaucoup d'enfants sourds sont scolarisés sans passer par la MDPH.

La tendance à utiliser des AVS comme interprète pour assurer les cours ou pour faciliter l'intégration des élèves sourds est trop forte et ne saurait être perdurer. Les AVS recrutés ne sont pas évalués sur leur compétence langagier et ne sont pas compétents pour assurer le travail d'un interprète professionnel et diplômé.

Les académiques ont tendance à interpréter à leur façon des textes officiels des dispositifs bilingues ou autre.

La confusion entre le **DE** et le **EN** LSF engendre des quiproquos à l'interprétation des textes ou à la mise en place des classes en LSF, et surtout au recrutement des professionnels qualifiés.

Un groupe de travail sur la réflexion de l'enseignement du français écrit EN LSF est en cours d'étude au ministère de l'éducation nationale.

**PEJS** (début réécriture en 2014 et fin en 2017)



#### Rappel dossier suivi en 2015

- **Réécriture de la circulaire PASS** : Deux parcours clairement définies sont proposées par le ministère de l'éducation nationale : parcours LSF pour le choix bilingue et parcours français oral pour le choix du français avec LPC

#### Rappel dossier suivi en 2016

- **PEJS** : Le circulaire PEJS a été finalisé le 22 décembre 2016.

Le PEJS (Pôle d'enseignement de jeunes sourds) dont l'écriture a été finalisé le 22 décembre 2016 et publié au BOEN le 3 février 2017 (Mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd NOR : MENE1701591C circulaire n° 2017-011 du 3-2-2017 MENESR - DGESCO A1-3), (*Diffusion du communiqué en vidéo par la FNSF le 14/03/2017*)

Ce circulaire a été rédigé en tenant compte de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 qui précise les conditions de la continuité du parcours scolaire des élèves handicapés et celle de la loi n° **2013-595 du 8 juillet 2013** (refondation de l'École de la République) qui a introduit dans le code de l'éducation le concept d'École inclusive.

*Le décret n° 2006-509 du 3 mai 2006 relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds, l'article L. 112-3 du code de l'éducation pose le principe de la liberté de choix entre une communication bilingue (langue des signes et langue française) et une communication en langue française.*

*Aux termes de l'article L. 312-9-1 du code de l'éducation, la langue des signes française (LSF) est reconnue comme langue à part entière. Tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de la langue des signes française.*

La circulaire n° **2010-068 du 28 mai 2010** est abrogée et remplacée par la circulaire PEJS

n° **2017-011 du 3-2-2017** qui précise les conditions d'exercice du choix par les familles du mode de communication; les modalités de scolarisation des jeunes sourds; les différents parcours au sein du pôle d'enseignement pour jeunes sourds (PEJS) qui se substitue au pôle d'accompagnement pour la scolarisation des jeunes sourds (Pass)

### Analyse et avis de la FNSF

- La FNSF reste vigilante en ce qui concerne les orientations par la CDAPH qui ne doit pas interférer dans le choix des parents, or nous recevons des témoignages des familles où leur libre choix n'a pas été respecté.
- La LSF n'est toujours pas reconnue en tant que langue L1, mais en tant que langue L2.
- Aucune mention du nombre d'heures d'enseignement de la LSF dans ce circulaire
- Le développement de la formation pour le personnel enseignant Sourd n'est toujours pas d'actualité.
- La possibilité de scolarisation dans des Unités d'Enseignements qui relève d'un décret n°**2009-378 du 2 avril 2009** gêne le choix des familles qui ont opté pour le PEJS
- La FNSF veillera à la bonne application de ce circulaire, et a demandé un premier bilan de la rentrée PEJS qui devrait nous parvenir en décembre 2017.

### MINISTERE DE LA SANTE



Une demande de rendez-vous a été demandé par la commission est restée sans réponse. Jusqu'à présent la commission éducation n'a toujours pas réussi à établir un contact direct avec le service DGSC du ministère.

En effet, nous constatons le non-respect des textes officiels de la part du ministère (Loi du 11 février 2011 du libre choix, ni de la convention ONU et bien d'autres encore). Nous souhaitons donc interpellier le service DGSC sur la situation alarmante des jeunes Sourds. Nous dénonçons un niveau de scolarité très bas de ces jeunes sourds en fin prise en charge institutionnel. Nous recevons de nombreux témoignages de ces jeunes sourds qui sont en situation massif d'échec scolaire et éducatif, d'insertion professionnelle, la non maîtrise de la LSF et de la langue française écrite et d'autres problèmes d'ordre médicaux.

Nous avons aussi des témoignages des familles qui ont été contraindre d'inscrire leur enfant vers ces instituts, des familles qui ont vu leur choix de communication bafoué.

Nous recevons également des témoignages des professionnels Sourds qui sont isolés dans des instituts spécialisés et sont souvent contraints au silence, ces professionnels sourds sont souvent en conflit avec l'équipe pluridisciplinaire et n'ont pas les moyens de se défendre.

Un groupe de réflexion sera constitué courant 2018 concernant uniquement la prise en charge des jeunes sourds par le ministère de la Santé et de l'ARS.

## RAPPORT IGEN/ IGAS



### Rappel dossier suivi en 2015

**IGEN et IGAS** : Groupe de travail portant l'évaluation sur les projets linguistiques des jeunes sourds.

### Rappel dossier suivi en 2016

**IGEN et IGAS**: La FNSF n'approuve et ne valide pas le rapport Igas/Igen. La FNSF a rédigé un courrier aux 2 ministères (ministère de l'éducation nationale et ministère de la santé). Rapport téléchargeable au : <http://www.education.gouv.fr/cid101527/les-conditions-de-mise-en-oeuvre-des-projets-linguistiques-des-jeunes-sourds-et-la-qualite-de-leurs-parcours.html>

En 2017, La FNSF a rédigé plusieurs courriers et adressé au Ministère de l'Education ainsi qu'au Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, pour manifester le profond désaccord avec le rapport IGAS-IGEN n°2016-017 « Les conditions de mise en œuvre des projets linguistiques des jeunes sourds et la qualité de leur parcours » diffusé en mars 2016. Le rapport est téléchargeable au : <http://www.education.gouv.fr/cid101527/les-conditions-de-mise-en-oeuvre-des-projets-linguistiques-des-jeunes-sourds-et-la-qualite-de-leurs-parcours.html>

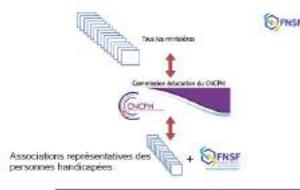
Seul le ministère de l'éducation nationale nous a répondu et aucune réponse de la part du ministère de la santé (3 lettres envoyés et une lettre remise en main propre).

Nous insistons et restons ferme concernant ces préconisations qui ne respectent pas les textes législatifs français, européens et internationaux soient :

- **Art. L. 112-2-2 de la loi du 11 février 2005** : « Dans l'éducation et le parcours scolaire des jeunes sourds, la liberté de choix entre une communication bilingue, langue des signes et langue française, et une communication en langue française est de droit.
- **Art.89 de la loi 2013-595 du 8 juillet 2013** Refondation de l'école de la République : « Les projets linguistiques des élèves sourds et de leurs familles seront pris en compte.
- **ONU** : Convention Internationale relative des Droits des Personnes Handicapées décrétée le 1er avril 2010
- **Article 21** :Reconnaissent et favorisent l'utilisation des langues des signes.
- **Article 24. 3.b)** Facilitent l'apprentissage de la langue des signes et la promotion de l'identité , linguistique des personnes sourdes;

Un tel rapport officiel ne peut aller ainsi à l'encontre de ces textes de loi et devant leur silence, nous allons étudier des actions pour obtenir des réponses concrètes, et établir un contre-rapport indiquant tous les erreurs, paradoxes, et incohérences pour 2018.

## CNCPH



Le CNCPH a été créé par la loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées et les dispositions applicables à cette instances sont codifiées aux articles **L. 146-1** et **D. 146-1 à D. 146-9** du code de l'action sociale et des familles (CASF). Il s'agit d'une instance à caractère consultatif chargée d'assurer la participation des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques les concernant. site : <http://www.gouvernement.fr/conseil-national-consultatif-des-personnes-handicapees-cncph>

La FNSF est y régulièrement présente 1 fois par mois à la commission éducation du CNCPH, et a pu intervenir sur des sujets autour de l'éducation des jeunes sourds et de la LSF.

## PROJET D'ARRETE ET DE DECRET CAPEJS

Le CAPEJS, créé en 1986, est ancien dont un projet d'arrêté et de décret ont été soumis au cncph education. Le travail a été conduit en interne en collaboration avec l'enseignement supérieur, le texte ainsi proposé permet l'adossement à un master.

La CPC (commission professionnelle consultative) du milieu du travail social a été consultée et a rendu son avis.

La FNSF n'a pas été convié car il y avait « un représentant sourd » venu de « on ne sait où ».

La FNSF a étudiée ce projet dans l'urgence puisque le projet nous a été remis moins de 2 semaines avant la réunion. Nous avons sollicité l'avis de quelques associations et universitaires qui ne nous a pas donné suite (surement faute de temps) et s'est prononcée contre, or la commission CNCPH a décidée de rendre un avis favorable car l'ensemble des 2 projets actualise un référentiel ancien, inadapté.

Pour ces raisons, la commission cncph a proposé un avis favorable, mais elle assortit cet avis de demandes de clarifications et de propositions émises en partie par la FNSF:

- La question se pose de savoir comment l'enseignant, et plus globalement l'établissement, prend en compte le besoin de l'élève ;
- Le texte doit indiquer clairement qui détermine les besoins et les choix de l'élève ;
- Le projet linguistique est trop flou, il doit être précisé, l'accès au français écrit n'est indiqué nulle part ;
- Le bilinguisme doit être clairement défini ; il faut expliciter l'enseignement de et en LSF ;
- La question des troubles associés n'est pas traitée, elle doit distinctement y figurer ;
- Concernant la place de l'écrit, le référentiel doit se conformer à celui de l'éducation nationale et nécessite des précisions (programme, support ...) ;
- Les passages vers l'éducation nationale doivent être étudiés ;

- La voie du détachement peut être utilisée ;
- La formation continue doit être développée en l'ouvrant à d'autres personnels que ceux de l'éducation nationale ;
- On enregistre encore trop de scolarités vouées à l'échec, un renforcement de la formation pédagogique est nécessaire.

Lors de la réunion plénière de la CNCPPH, la FNSF a obtenu la réécriture de ces textes et a demandé la participation avec le ministère des affaires sociales et de la santé, à ce jour malgré quelques mails, nous n'avons pas toujours obtenu de réponse à notre demande de rendez vous avec le service DGSC.

Nous sommes en attente d'une nouvelle version écrite de ces deux projets.

## ARRÊTÉ PROGRAMME LSF

Projet d'arrêté portant sur les nouveaux programmes de l'école et du collège de l'enseignement de la langue des signes destiné aux élèves sourds donc les familles ont fait choix d'une communication en LSF.

La commission éducation a étudiée et s'est prononcée favorable à ce projet d'arrêté toutefois nous avons attiré l'attention sur 3 points :

- Aucun indication précise concernant le volume d'horaire :

Nous avons signalé lors de la parution du circulaire PEJS le manque d'indication de volume d'horaire minimum de l'enseignement de la LSF et dans ce projet d'arrêté, aucune mention du volume d'horaire n'y figure non plus.

Nous avons vu dans certains établissements lesquels sont donnés 1 heure de cours de LSF tous les 15 jours, d'autres 30 minutes de cours par semaine et d'autres encore 4 heures de LSF par semaine.

Ces disparités d'une ville à l'autre, d'une académie à l'autre montrent que sans ces indications indispensables et précises, il est donc laissé à l'appréciation libre de chaque établissement scolaire ou enseignants de décider des heures de cours de la LSF hebdomadaire.

Dans le souci de respecter la progressivité des apprentissages et de permettre aux enseignants d'atteindre l'objectif demandé, nous demandons l'établissement du nombre d'heures de cours de la LSF par semaine pour chaque cycle.

Nous resterons vigilant à ce qu'un volume horaire soit écrit et appliqué courant 2018.

- Le livret LSU:

Nous déplorons le fait de l'inexistence du mention de la LSF dans le livret LSU.

La LSF est une matière enseignée tout au long de la vie scolaire de l'élève sourd et doit être figurée en tant que langue première et le français en langue second comme indiqué dans ce projet d'arrêté. Nous poursuivons cet objectif pour 2018.

- L'enseignement du français écrit aux élèves sourds s'exprimant en LSF

Concernant l'annexe 6 portant sur l'apprentissage du français, il est primordial d'établir assez rapidement un programme de l'enseignement du français écrit aux élèves Sourds ayant fait le choix d'une communication en LSF.

Le dispositif bilingue comme le PEJS ne saurait fonctionner correctement sans un programme bien défini entre les 2 langues : LSF et Français écrit .

Un groupe de travail sur la réflexion de l'enseignement du français écrit EN Lsf est en cours d'étude au ministère de l'éducation nationale.

### CIH (Comité Interministériel du Handicap)

Le premier conseil interministériel du handicap (CIH) de ce quinquennat a tenu le 20 septembre 2017 avec pour thème : "Vivre avec un handicap au quotidien". Ces mesures concerneront "l'école, l'emploi, le logement, la santé, l'accessibilité de la ville et des transports et l'accès au sport, à la culture et aux loisirs". La commission éducation a retenu la mesure concernant l'éducation :

« Être soutenu dans son parcours de la crèche à l'université :  
Accroître la scolarisation, améliorer l'accompagnement, augmenter le nombre de formations accessibles,... »

### DOSSIER COMMUN 2013



Suite aux mesures du CIH, la commission a commencé son travail de réflexion afin de constituer un dossier qui remplacera le dossier commun devenu obsolète. Le dossier commun élaboré en 2013 avec plusieurs associations (ANPES, AFFELS, 2LPE et AFILS) sera remis à jour par la commission éducation sur la base du CIH 2017.

Ce dossier sera regroupé en 1 seul sous le nom de la FNSF avec les 3 associations qui sont dans la commission éducation, et qui sera terminé courant 2018.

### POSITION EDUCATION DE LA FNSF

La position dite « Bilingue » présentée lors de l'AG 2017 s'est avérée obsolète, la commission s'est chargée de rédiger une nouvelle position à présenter en AG de 2018. Le texte concernant la position bilingue a été entièrement écrite et son titre a été changé également. La dénomination bilingue a été remplacé par Education. Nous avons été obligé de suivre la feuille de route du nouveau gouvernement (voir cih) et de retravailler les textes en adéquation avec la politique inclusive actuelle.

### EUD

Livret blanc de l'éducation, l'association 2LPE-CO a participé activement à l'élaboration de cet livret. Le contenu est rédigé en anglais.

Delphine KHOLOUKHOEV



Créée en 2014, la commission Finance a pour mission d'analyser la gestion des finances de la Fédération et d'élaborer des stratégies permettant la stabilité et la pérennité de la trésorerie de la Fédération.

Sous la supervision du Trésorier Général de la FNSF, l'équipe de la commission Finance est composée d'un trésorier adjoint de la FNSF et des trésoriers des secteurs, ainsi que de deux participants de la commission : Quentin Pelé et Matt Koch.

Durant l'année 2017, des travaux ont été réalisés autour de trois thématiques :

- La grille tarifaire des affiliations.
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement de la Fédération.
- Le développement des outils de collecte des fonds.

## La grille tarifaire des affiliations

Suite à la demande d'une association affiliée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2017, la grille tarifaire des affiliations a été revue dans toute son intégrité en prenant compte les différents statuts des membres affiliés. La nouvelle grille sera soumise au vote de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en juin 2018.

## La maîtrise des dépenses de fonctionnement de la Fédération

La maîtrise des dépenses de fonctionnement de la Fédération est le point névralgique de la commission Finance. Après les postes dits mineurs tels que les différents abonnements téléphoniques et d'assurances en 2015, le poste de renversement de la recette d'affiliation aux secteurs en 2016, la commission Finance s'attaque désormais au poste de fonctionnement le plus dispendieux : le loyer.

En effet, le loyer annuel du siège administratif de la FNSF s'élève à environ 17.000 €, charges non comprises, et représente 45 % des dépenses de fonctionnement.

Un petit audit a été mené en interne en décembre 2017. Les résultats de cette étude montrent que le taux d'occupation des locaux est extrêmement faible, voire nul, et que les locaux sont utilisés uniquement pour les réunions et les archives. Les bureaux sont restés inoccupés tout au long de l'année.

Une réflexion sur un éventuel déménagement est donc lancée par la commission à la fin de l'année 2017. Ce sera probablement l'un des sujets majeurs de l'année 2018 pour la commission Finance.

## Le développement des outils de collecte des fonds

Depuis 2014, pour compenser la baisse des subventions, la Fédération s'est tournée vers une solution de donation des particuliers et de mécénat d'entreprise. Des divers outils permettant de promouvoir la collecte des fonds devront être mis en place.

Pour le mécénat, une plaquette d'appel au mécénat devait être créée. Malheureusement, l'opération est restée en stand-by en 2017 pour des raisons diverses. La commission Finance espère que la plaquette verra le jour en 2018.

Concernant les donations, aucune action particulière a été réalisée en 2017. Une stagnation, voire une baisse, des dons ont été constatés en 2017. Dû certainement à une certaine inertie en termes de communication de la part de la FNSF. C'est pourquoi la commission Finance s'est associée à la commission Média et Communication à la fin d'année 2017 pour élaborer un plan d'actions correctives pour l'année 2018.

Un sondage a même été lancé en décembre 2017 afin d'étudier les profils des donateurs et analyser les raisons de leur don. Les résultats de l'étude seront présentés au début de l'année 2018.

# 44 Commission Finance

## Actions diverses

La commission Finance a également fait office d'un support opérationnel pour le Bureau Exécutif ainsi que pour le Conseil National pour des actions diverses comme l'étude des prix de la location des boîtiers de vote pour l'Assemblée Générale.

Quentin PELE



L'année 2017 marque la reprise de la Commission Santé avec le retrait de Josette Bouchaveau, et l'arrivée de deux personnes, Marie Giraud et Virginie Denis, aux côtés de Christian Coudouret suite à l'approbation du CN le 21 janvier 2017.

## Objectifs

La nouvelle équipe a pour principale mission d'assurer une accessibilité aux soins en LSF avec la notion de bienveillance au niveau de la politique nationale (métropole et DOM-TOM) pour:

- les usagers sourds de tout âge ;
- les professionnels sourds de santé (médico-socio-psy)
- en France métropolitaine et dans les DOM et TOM.

## Cadre de travail

L'équipe a de suite essayé d'amorcer un travail à distance via Skype, avec beaucoup de difficultés techniques les premiers mois sans supports ni archives suite à une absence de passation des documents de l'ancienne équipe.

Ce n'est qu'à partir du mois de juin, suite à l'assemblée générale de la FNSF, qu'une dynamique naît.

En effet, les problèmes informatiques tels que l'accès à la boîte de réception recevant des mails importants et les archivages de dossiers sont réglés. Ce n'est véritablement qu'à partir de juin que nous avons traités nos premiers mails.

## Synthèse, bilan et perspective

Les objectifs établis en début d'année, ont été réajustés et modifiés pour la 2ème moitié de l'année.

Suite à l'Assemblée Générale de la FNSF, l'équipe a pris le relais de l'écriture sur la position de la FNSF sur l'implant cochléaire. Après des réunions de travail en 2018, il devrait être finalisé et proposé lors de la prochaine assemblée générale de la FNSF en juin 2018.

Le premier week end fédéral entre les commissions passé en septembre a marqué la reprise du travail de l'équipe.

Les membres se sont réunis pour la première fois physiquement sur une journée en octobre pour commencer à mettre en place une organisation dans le but d'être efficace et opérationnel dans les actions à entreprendre (réponses aux mails, présence aux réunions, rédaction des rapports trimestriels entre autres).

Nous avons été présents le 3 octobre à Paris, auprès de l'IGAS-IGA pour l'évaluation du dispositif du 114. Depuis sa mise en place, il n'a pas encore été installé sur tous les DOM-TOM et n'est pas encore tout à fait au point. L'application sur Smartphone devrait voir le



jour en 2018. La commission Santé et la Commission CRT travaillent ensemble sur le 114.

La reprise de la commission santé avec une nouvelle équipe, fut difficile dans le démarrage par manque de passation, de relais, de bases de travail et d'un référent du CN. La mise en place progressive d'une coordinatrice a permis de combler les problèmes communication entre l'équipe et le CN.

Nouvelle publication de l'HAS en juillet 2017

La publication de l'HAS, en juillet 2017, d'un guide de recommandation professionnelles sur « l'accueil, accompagnement et organisation des soins en établissement de santé pour les personnes en situation de handicap » a permis de mettre en lumière de nombreuses informations tel que l'Audit publique de 2008, le rapport Jacob de 2013, le rapport Piveteau de 2014, les études de l'IRDES de 2015.

Ce texte a permis de combler les lacunes de l'équipe en matière de connaissances juridiques, législatives à travers les nombreuses sources cités dans le domaine de la santé et social en matière de droit des usagers sourds dans leur parcours de santé, en matière d'accessibilité du parcours de santé mis en place pour les usagers sourds.

Ce guide d'améliorations de pratiques professionnelles s'adresse avant tout aux professionnels de ces établissements de santé qui accueillent les personnes sourdes. Il se décompose en cinq parties constituées de trois principes, à savoir :

- Assurer la qualité et la continuité du parcours de santé
- Veiller à l'accessibilité au sens large pour le maintien de l'autonomie
- Favoriser et formaliser la présence des aidants

Les deux derniers principes sont les deux conditions de succès telles que :

- changer les représentations et développer les compétences
- fédérer les professionnels autour d'un projet de changement

Sur ce principe du changement des représentations, deux concepts ressortent à savoir, sensibiliser tout le personnel et faire des formations spécifiques plus ciblées.

Pour mettre en place ces cinq principes, deux outils sont proposés tels que le check-List des actions à entreprendre et la grille « Patient-Traceur ».

Enfin, aux pages 19 à 20 de ce guide avec le tableau des attitudes à adopter en fonction des besoins spécifiques de la personne, dans la situation d'une personne ayant une déficience auditive est précisée pour la personne sourde que *l'objectif est d'utiliser la langue dans laquelle le patient est le plus à l'aise. Il existe des unités d'accueil et de soins pour les personnes sourdes, le plus souvent au niveau régional qu'il importe de repérer au sein du territoire de santé Ces unités informeront des bonnes pratiques, transmettront les coordonnées des services d'interprète pour les personnes sourdes signantes et pourront apporter leur soutien aux équipes (consultation adaptée, mise à disposition de professionnels sourds ou entendants, conseil d'orientation, information, intervention éventuelle au chevet du patient, etc)*

Il est donc reconnu la compétence des UAS en matière de prise en charge des personnes sourdes signantes.

En page 21, concernant les personnes sourdes, il est précisé que *(...) de nombreuses personnes parmi elles utilisent la langue des signes de manière beaucoup plus efficace que la langue française ou leur langue maternelle d'origine. Les établissements publics sont tenus d'assurer l'adaptation linguistique du parcours de santé* (Article 78 de la loi de février 2005 pour la citoyenneté et la participation des personnes en situation de handicap).

Quant aux attitudes favorables à avoir face aux personnes sourdes, il est énoncé que *la présence d'un interprète français/langue des signes diplômé, seule garantie de la fidélité et la neutralité de l'interprétation, est nécessaire sur tous les temps importants du parcours de soins (entre d'hospitalisation, examens complémentaires invasifs ou nécessitant une bonne participation du patient, interventions chirurgicales, préparation de la sortie, etc).*

*Sauf en cas d'urgence médicale, ou de souhait explicite du patient lui-même, il ne doit pas être fait appel à un proche aidant ni à un professionnel non-diplômé connaissant la langue des signes pour traduire les échanges.*

Cela montre la place et la qualification à part entière de l'interprète français/ langue des signes nécessaires dans le parcours de santé.

Il est à noter que la place de l'intermédiaire sourds peut être mis à dispositions pour les personnes sourdes ayant des difficultés particulières, quel que soit leur gravité (troubles cognitifs, psychiques, dyspraxie) par le biais des unités régionales d'accueil et de soins pour les patients sourds.

Ces intermédiaires *interviendront en complémentarité avec les interprètes diplômés.*

En page 21 et 22, la partie sur les personnes sourdes se termine sur *des informations pouvant être donné aux patients* une liste de références tels que le 114, la circulaire N°DHOS/E1/2007/163 du 20 avril relative aux missions, à l'organisation et au fonctionnement des unités d'accueil et de soins des patients sourds en langue des signes, l'article 78 de la loi de février 2005, la FNSF et son site internet, etc...

Après première lecture, la commission santé est favorable à ce guide qui est dans la continuité de divers audits, études et rapports depuis 2008 pour l'accessibilité en langue des signes pour les usagers sourds sur le territoire dans le parcours de soins. Elle encourage les associations affiliées à se servir de ce guide notamment dans le droit de bénéficier d'un interprète diplômé ou pour créer un futur UAS devant les grandes instances en plus de l'existant.

## Références et liens

**Loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, article 78

[https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2005/2/11/2005-102/jo/article\\_78](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2005/2/11/2005-102/jo/article_78)

**Circulaire N°DHOS/E1/2007/163 du 20 avril 2007** relative aux missions, à l'organisation et au fonctionnement des unités d'accueil et de soins des patients sourds en langue des signes (LS)

[http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/circulaire\\_163\\_200407.pdf](http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/circulaire_163_200407.pdf)

**Audition Publique de l'HAS du 22-23 octobre 2008**, Paris, « Accès aux soins des personnes en situation de handicap

[https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c\\_736311](https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_736311)

**Synthèse de l'audition publique-5 février 2009 :**

[https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2009-01/synthese\\_ap\\_acces\\_soins\\_personnes\\_handicap\\_23102008.pdf](https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2009-01/synthese_ap_acces_soins_personnes_handicap_23102008.pdf)

**Rapport de l'audition publique, 23 janvier 2009 :**

[https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2009-01/audition\\_publicque\\_acces\\_soins\\_personnes\\_handicap\\_22\\_23102008.pdf](https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2009-01/audition_publicque_acces_soins_personnes_handicap_22_23102008.pdf)

**Texte des Experts Tome 1, 22 octobre 2008 :**

[https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2009-01/ap\\_acces\\_aux\\_soins\\_handicap\\_textes\\_t1.pdf](https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2009-01/ap_acces_aux_soins_handicap_textes_t1.pdf)

**Texte des Experts Tome 2, 23 octobre 2008 :**

[https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2009-01/ap\\_acces\\_aux\\_soins\\_handicap\\_textes\\_t2.pdf](https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2009-01/ap_acces_aux_soins_handicap_textes_t2.pdf)

**Rapport de Pascal Jacob, avril 2013**, « Un parcours de soins et de santé sans rupture d'accompagnement »  
<http://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/rapports/sante/article/rapport-de-pascal-jacob-sur-l-acces-aux-soins-et-a-la-sante-des-personnes>

Rapport à télécharger : <http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-pjacob-0306-macarlotti.pdf>

Synthèse à télécharger : [http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/06\\_06\\_13\\_synthese\\_Rapport\\_Jacob.pdf](http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/06_06_13_synthese_Rapport_Jacob.pdf)

**Rapport Denis PIVETEAU, 10 juin 2014**, « Zéro sans solution » : Le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches

<http://solidarites-sante.gouv.fr/archives/archives-presse/archives-communiques-de-presse/annee-2014/article/remise-du-rapport-de-denis-piveteau-a-marisol-touraine-et-segolene-neuville>

Rapport-10 juin 2014 : [http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_Zero\\_sans\\_solution\\_.pdf](http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Zero_sans_solution_.pdf)

Annexe-18 juin 2014: [http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Annexes\\_au\\_rapport\\_Zero\\_sans\\_solution\\_.pdf](http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Annexes_au_rapport_Zero_sans_solution_.pdf)

- **Etude de l'IRDES n°560 et n°561, juin 2015**, L'accès aux soins courants et préventifs des personnes en situation de handicap en France

<http://www.irdes.fr/recherche/2015/rapports-560-561-l-acces-aux-soins-courants-et-preventifs-des-personnes-en-situation-de-handicap-en-france.htm>

**Rapport n°560 : Tome 1-Résultats de l'enquête Handicap-Santé volet Ménage :**

<http://www.irdes.fr/recherche/rapports/560-l-acces-aux-soins-courants-et-preventifs-des-personnes-en-situation-de-handicap-en-france-tome-1-menages.pdf>

**Rapport n°561 : Tome 2-Résultats de l'enquête Handicap-Santé volet Institutions:**

<http://www.irdes.fr/recherche/rapports/561-l-acces-aux-soins-courants-et-preventifs-des-personnes-en-situation-de-handicap-en-france-tome-2-institutions.pdf>

**HAS : Guide d'amélioration des pratiques professionnelles** « Accueil, accompagnement et organisation des soins en établissement de santé pour les personnes en situation de handicap », juillet 2017

[https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2017-09/guide\\_handicap\\_etablissement.pdf](https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2017-09/guide_handicap_etablissement.pdf)

Christian COUDOURET  
Virginie DENIS  
Marie GIRAUD



Nous vous présentons la nouvelle équipe de la section média :

**Maurice RAMBERT, webmaster** : Concernant la diffusion des articles sur le site de la FNSF, les mises à jour, insertion de textes ou de photos, ...

**Kévin MAUREL, cadreur & monteur** : Il interviendra ponctuellement lorsqu'il y aura un évènement particulier qui nécessite un bon traitement des images et un montage soigné.

**Sabine SALHA, Community Manager** : Gère les réseaux sociaux tel que Facebook et Twitter

## Statistiques

**facebook**

**11 888 personnes** qui aiment la page Facebook de la FNSF

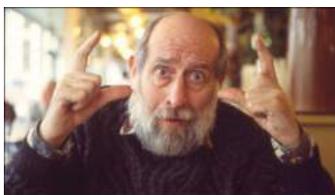
Cette année FNSF est de plus en plus active sur les réseaux sociaux, nous avons vu une hausse de 1 058 abonnés en 1 an, et quand nous voyons les actions reçues nous comprenons que les sourds ont besoin d'informations, nous avons de retours positifs, des encouragements de la part de nos citoyens sourds.

Nous remarquons aussi que le public apprécie plus quand il y a une diffusion de vidéos, le public a un grand besoin d'information visuel : il y a plus de partage et de « j'aime » dans les vidéos contrairement aux articles publiés sans vidéos (en moyenne 250 contre 50) et aussi quand nous félicitons ou quand nous nous rapprochons des citoyens contrairement à nos communiqués politiques... (Deaflympiques, Hommage Armand Pelletier, L'oeil et la Main)

## Top 3 « j'aime » :



**329 « j'aime »** : Vincent COTTINEAU annonce que les Nations Unies a approuvé la Journée internationale de la langue des signes.



**278 « j'aime »** : l'annonce du décès de Jean-Claude Poulain



**257 « j'aime »** : Le discours de Vincent COTTINEAU lors de la Journée Mondiale des Sourds à Paris.

# 50 Comité Média

## Top 3 des villes plus vues sur Facebook

Paris : 1594 vues  
Toulouse : 258 vues  
Lyon : 254 vues



## Top 3 des pays plus vues sur Facebook

France : 7001 vues  
Brésil : 619 vues  
Algérie : 413 vues



487 abonnés sur Twitter

Twitter est peu connu dans le monde des sourds, mais nous continuons toujours à twitter par prudence au cas où nos informations arriveront aux yeux des journalistes ou politiciens.

## Actus de la FNSF



Nous n'avons plus diffusé de newsletter parce que la commission média a décidé de changer de méthode de communication. Nous avons lancé de notre premier «Actus de la FNSF» en octobre qui résume les articles réalisés par chaque commission, chaque secteur et l'actualité de la Fédération Nationale des Sourds de France : colloque, conférence, appel à projet, panorama des lois... Pour les sous titrages, nous voulons toujours avoir le principe que les vidéos soient accès à tous.

Sabine SALHA  
Kévin MAUREL  
Maurice RAMBERT



Assemblée Générale EUD à Malte (mai 2017) avec les délégués de la FNSF N. Evrard et R. Laquerrière-Leven

### Séminaire du jeudi 12 mai 2017

#### Deux thématiques : l'égalité entre les femmes et les hommes et réflexions sur la cotisation des fédérations auprès de l'EUD

- Le droit d'égalité entre femme et homme
  - Réflexion sur la parité des dirigeants d'associations, également pour EUD
  - Recherche des femmes pi sourd thème violence mais y a pas sourd donc WFD
  - Réflexion sur le vocabulaire signe international pour dire « Femme » actuellement le signe représente le sein ce qui semble discriminatoire on propose d'utiliser le signe «boucle oreille»
  - Réflexion sur l'encouragement de développement d'associations pour la défense des droits des femmes sourdes.
- Cotisation pour l'EUD
  - Long débat entre les fédérations, ce sujet revient tous les ans. Les cotisations des fédérations sont importantes pour la gestion et les demandes de subvention de l'EUD auprès de l'Europe. Il a été décidé de faire une augmentation sur 2 ans.

### Vendredi 13 mai 2018

#### Conférences

- Histoire des sourds de Malta, reconnaissance de la langue des signes maltaise dans la constitution. Cette reconnaissance a permis la défense des droits des personnes sourdes et la création du Conseil Supérieur de la Langue des Signes Maltaise
- Intervention de la députée Européenne Mme Helga Stevens, sur son parcours politique et sa candidature pour la présidence du parlement européen, ses actions pour la reconnaissance des interprètes des langues signes.
- Intervention de Mr Colin Allen, président de la WFD, concernant la convention CRPD et l'agenda 2030.
- Intervention de Mme Maya de Witt concernant le comparatif des interprètes en Langue des signes en Europe
- Intervention de Dr Adam Robert, concernant les différentes positions d'Interprète sourds (médiateurs, traducteur, interprète LS –ISL) et la problématique du diplôme
- Intervention de Mme Berglind Stefansdottir concernant la problématique des migrants sourds : le manque d'accessibilité, d'informations concernant leurs droits

### Assemblée Générale 14/15 mai

Procédure habituelle d'une AG : approbations des PV, des actions, des budgets

Election des membres du bureau EUD. Mr Markku est élu à l'unanimité en tant que président.

Mr Tapolczai et Mme Danielsson sont réélus. Mr Buter et Mme Isari sont nouveaux élus.

Mr Insolera quitte l'EUD pour entrer auprès de l'European Disability Forum .

Nous avons également discuté sur les points suivants :

- Position pour l'éducation des sourds
- Les droits du travail pour les personnes sourdes en Europe qui sont plus limités
- Développement concernant l'accessibilité de la LS dans les Medias
- Projet du 112 en LS (114 pour France) que la majorité des pays européens n'ont pas encore
- Explications sur la convention EU que tous les pays doivent suivre

Le XVIIIème congrès mondial de la Fédération Mondiale des Sourds aura lieu à Paris du 23 au 27 Juillet 2019 au Palais des congrès de Paris, porte Maillot. Dès sa phase de candidature, ce congrès a obtenu le prestigieux haut Patronage de la Présidence de la République, ainsi que le soutien de différents ministères (Ministère de la Culture, Ministère de l'Éducation Supérieure et de la Recherche, Ministère du Travail, Ministère des Solidarités et de la Santé), de l'Assemblée Nationale et de la Mairie de Paris.

La Fédération Nationale des Sourds de France, mandatée par la Fédération Mondiale des Sourds, a l'honneur d'organiser cette édition qui a pour ambition réunir plus de 3 000 participants : des membres de la Fédération, des représentants d'organisations internationales, des scientifiques, des entreprises, des médias et la société civile, afin de fédérer leurs réflexions et leurs actions pour contribuer à la promotion de la langue des signes, à la diversité humaine et culturelle, renforcer les liens au sein de la communauté sourde mais également les interactions avec l'ensemble de la société civile.

Le comité local d'organisation, présidé par Ronit LAQUERRIERE-LEVEN, se compose d'une équipe extrêmement motivée et mobilisée : Sabine SALHA, en charge de la communication et la promotion, Audrey SANGLA et Philippe BERTHE, en charge de la logistique, Emmanuel JACQ, en charge des finances et des partenariats, Stéphane AMOSSE, en charge du programme scientifique et Anthony GUYON, en charge de l'élaboration du programme culturel et social. Pour mener à bien ce projet ambitieux, la FNSF s'est attaché les services d'un organisateur professionnel de congrès, la société MCI France. Toutes ces forces se réunissent régulièrement en présentiel ou par skype pour assurer le bon avancement du projet. Des points réguliers et rapports sont également transmis à la Fédération Mondiale des Sourds.

Pour renforcer l'équipe d'organisation du congrès en 2018/2019, des appels à candidatures pour le poste d'officier de liaison avec la FMS et celui de coordinateur des interprètes ont été lancés.

En 2017, le congrès a obtenu le précieux patronage de l'UNESCO. Rappelons que La Fédération Mondiale des Sourds dispose du statut d'organisation non gouvernementale et traite des droits de l'Homme et plus particulièrement des droits de la communauté sourde, en collaboration avec l'Organisation des Nations-Unies et certaines de ses agences spécialisées, dont l'UNESCO. Ce patronage est un atout majeur pour le rayonnement international de cet événement.

Le thème du XVIIIème congrès « Le droit à la langue des signes pour tous » a été défini par le comité local d'organisation en étroite collaboration avec les membres du bureau de la Fédération Mondiale des Sourds et dévoilé en juin 2017.

Ce thème se développe de la manière suivante :

- Le Droit à la Langue des Signes pour Tous en tant que thème central du XVIIIème Congrès mondial de la Fédération Mondiale des Sourds souligne que les Droits linguistiques sont essentiels pour faciliter la pleine inclusion de la communauté Sourde dans la société.
- Le Droit à la Langue des Signes pour Tous est en pleine adéquation avec les traités internationaux et les plans d'action, notamment la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, qui a été ratifiée par plus de 170 pays; et l'Agenda 2030, qui a pour pierre angulaire de "ne laisser personne derrière" avec l'objectif d'assurer que la langue des signes soit prise en compte dans chacun des 17 Objectifs du Développement Durable.
- Le Droit à la Langue des Signes pour Tous rejoint le thème « Année internationale des langues autochtones » de l'UNESCO (2019), avec l'occasion de démontrer que toutes les langues des signes devraient avoir le même statut que les langues parlées.
- Le Droit à la Langue des Signes pour Tous est le fondement du programme du Congrès de la FMS qui explorera tous les domaines de la vie, notamment, mais pas exclusivement, l'éducation,

l'emploi, la santé, la technologie, l'entrepreneuriat et les questions d'intérêt particulier pour les pays en voie de développement.

- Le Droit à la Langue des Signes pour Tous offre une plate-forme pour reconnaître la diversité de la communauté Sourde à l'échelle mondiale, notamment les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les personnes sourdes avec un handicap associé, les sourds-aveugles, la communauté Lesbienne, Gay, Bisexuelle, Transgenre et Intersexuelle, les enfants des parents sourds, les parents d'enfants sourds, les professionnels travaillant avec les personnes Sourdes ou ceux qui ont des contacts avec des Sourds, tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. Il est important que nous collaborions tous ensemble pour obtenir des résultats tangibles afin que les Droits Humains des personnes sourdes soient réalisés.
- Le Droit à la Langue des Signes pour Tous a un impact potentiel sur l'ensemble de la communauté - tout le monde est la bienvenue!

L'annonce de ce thème a permis d'actualiser le site internet de la manifestation et d'accentuer la promotion de l'événement.

Outil majeur pour la communication sur l'événement, le site internet du congrès [www.wfd-congress2019.org](http://www.wfd-congress2019.org) contient toutes les informations essentielles sur l'événement et est disponible en 4 langues : signes internationaux, langue des signes française, anglais et français écrits. Les vidéos sont réalisées par le comité d'organisation. Le site comporte également une barre d'outils d'accessibilité pour permettre au plus grand nombre de profiter de son contenu. Ce site intègre les réseaux sociaux mis en place pour l'événement et animés par Sabine Salha : page facebook, compte instagram, compte twitter. Ces réseaux sociaux sont très suivis (+ de 5000 followers) et témoignent de l'intérêt que suscite l'événement.

Différentes actions de promotion ont été menées au cours de l'année 2017, avec notamment la présence des membres du comité (tenue de stands) sur différents événements majeurs de la communauté sourde, à savoir le Festival Clin d'œil (Reims, juillet 2017), la Journée mondiale de sourds (Paris, parvis de l'hôtel de ville, 23 septembre 2017), Japan Deaf Expo (8-10 September, Tokyo, Japan), la conférence internationale de la WFD (novembre 2017, Budapest, Hongrie)

Le comité s'est également concentré sur la préparation de l'appel à communications en vue du site de soumission des abstracts prévue en janvier 2018, avec la définition des thèmes de différentes commissions :

- Commission 1 : Langue des signes et études sourdes
- Commission 2 : Education
- Commission 3 : Relations internationales et coopération
- Commission 4 : Technologie et accessibilité
- Commission 5 : Santé
- Commission 6: Travail et vie professionnelle

Les soumissions sont possibles au format écrit ou vidéo. Les auteurs auront la possibilité de présenter dans les 4 langues officielles du congrès s'ils sont sélectionnés.

Le planning est convenu comme suit :

- Décembre 2017 : ouverture de l'appel à Communications
- 15 juin 2018 : Date limite de soumissions des communications
- Fin septembre 2018 : notification des résultats de la sélection
- 15 Janvier 2019 : date limite pour inscription des auteurs

Un programme de bourses de voyage a été mis en place pour récompenser les meilleures communications soumises par des participants de pays en voie de développement.

Afin de financer cet événement de grande ampleur, un dossier de sponsoring et d'exposition contenant une offre diversifiée d'opportunités pour les partenaires a été minutieusement préparé. Le comité d'organisation souhaite d'ores et déjà remercier ses partenaires historiques engagés dès la phase de candidature du congrès. Ainsi la société Sourdline et Mars Film Production/Jerico ont pu figurer dès son lancement sur le site internet et sur les autres supports de communication.

Événement satellite du congrès, le Camp des jeunes de la section jeune de la Fédération Mondiale des Sourds dédié aux 18-30 ans, aura lieu au CREPS Ile-de-France. Une équipe dynamique composée de Jennifer Marcus (Présidente du Comité), Laure Abdelmoumeni et Stephanie Braure (Programme), Benjamin Billebaud (Media), Marie Bresson (Finances), Alexandre Daniel (membre de JSF (Jeunes Sourds de France) est en charge de l'organisation du Camp. Le thème du Youth Camp a également été défini et annoncé en 2017 : « Unlock a new world with Sign Language Rights ».

Toutes les questions peuvent être adressées au secrétariat du congrès :

WFD2019

c/o MCI France

25 rue Anatole France - 92300 Levallois Perret – France

Emails :

- [info@paris-wfd2019.org](mailto:info@paris-wfd2019.org)
- [abstract@paris-wfd2019.org](mailto:abstract@paris-wfd2019.org)
- [partnership@paris-wfd2019.org](mailto:partnership@paris-wfd2019.org)



## Introduction

La Fédération Nationale des Sourds de France regroupe des Citoyens Sourds, et riche d'expériences de plus d'un siècle, des rapports scientifiques à l'appui, revendique à ce que tous les enfants nés sourds aient un enseignement bilingue de qualité avec la Langue des Signes Française comme langue première et d'apprentissage, et le français écrit comme langue d'inclusion sociale. Le plan d'actions qui suit, est élaboré à partir de la position éducation ratifié à l'Assemblée Générale de la FNSF en juin 2018

Actuellement, la loi du 11 février 2005 impose le libre choix entre deux communications : unilingue (français) ou bilingue (LSF et français). Or, la loi de la Refondation de l'école de la République de 2013 impose un regroupement d'élèves sourds car ils ont une spécificité linguistique. Cette loi respecte la Convention internationale relative des Droits des Personnes Handicapées de l'ONU, ratifiée et décrété par la France le 1er avril 2010.

Notre objectif à moyen terme est donc d'obtenir de la part de l'Etat. Elle doit promouvoir la Langue des Signes. Peut-on demander aux instances publiques de privilégier l'utilisation de la Langue des Signes pour les Jeunes Sourds. En effet, la Convention internationale stipule que « l'Etat doit reconnaître et favoriser l'utilisation des langues des signes ». Respectant le libre choix des parents entre deux communications, la MDPH, les établissements publics, les structures médico-sociales précoces doivent donc préconiser aux parents de privilégier la langue des signes et le choix de la communication bilingue.

Il existe de nombreuses références pour commencer à positionner notre revendication légitime en termes de Droits de l'Homme. Un enfant né sourd et privé de la Langue des Signes est une forme de maltraitance, entraîne des conséquences lourdes en matière de rééducation, d'accompagnement, et peuvent conduire à de nouveaux troubles langagières. Il est, comme pour la Stratégie Europe 2020, intolérable de laisser un seul enfant sans langage !

La Fédération Nationale des Sourds de France, fort de ses associations représentatives des sourds, des parents d'enfants sourds, de professionnels de la Langue des Signes Française met en place une priorité nationale pour 2019-2022 : l'EDUCATION !



L'EDUCATION ne concerne pas seulement des jeunes Sourds mais un ensemble de nos concitoyens ! En premier temps nous consacrons aux citoyens sourds comme les Seniors Sourds ont été depuis longtemps abandonnés, isolés sans échange qui leur permette de s'épanouir leur dernière période de vie. Nous avons vu de milliers de seniors sourds déprimés et perdus. Ils ont besoin de se regrouper pour favoriser l'utilisation de la Langue des Signes. Plus d'un tiers d'adultes Sourds n'ont pas accès à l'emploi, et beaucoup d'adultes sont le résultat d'un échec scolaire massif et ils sont donc exclus socialement. Nous allons mettre en place des formations éducatives et professionnelles pour compenser le manque qu'ils ont subi à leur parcours scolaire et leur permettre une meilleure inclusion sociale.

Ensuite dans la deuxième partie, nous consacrons la partie la plus importante de la vie : la jeunesse ! Une meilleure éducation précoce et scolaire permet à l'enfant sourd un développement cognitif et langagier normal. Ce parcours est le facteur primordial de la réussite scolaire et de l'inclusion sociale et professionnelle.

Enfin, dans la dernière partie, nous avons besoin de chiffres pour montrer la situation réelle pour mener à bien notre plan d'actions.

## Action fédérale en faveur de l'éducation

A travers les commissions et les secteurs, la priorité fédérale sera axée sur l'éducation pour tous. Chacun doit pouvoir se construire, découvrir, apprendre, s'ouvrir, être sensibilisé, s'informer, comprendre, échanger, se former ! L'inclusion, terme politique ambitieux certes, doit être une réalité. C'est pourquoi, nous devons tout d'abord se positionner par rapport à la définition de l'éducation inclusive pour ensuite mener à bien nos actions.

Chaque commission et secteur présentera chaque année ses actions prévisionnelles qui doivent en priorité respecter notre action fédérale pour 2019-2022.

### Les Jeunes Sourds

- éducation non-formelle
- campagne de prévention et de sensibilisation
- formation à la citoyenneté et à la République numérique

### Les Seniors Sourds

Les Seniors Sourds sont actuellement les premières victimes de l'isolement et de la dépression psychologique. L'éducation c'est aussi des échanges culturelles, on apprend tous les jours quelque chose. Ce n'est pas parce qu'ils sont en fin de vie qu'ils n'ont plus besoin d'apprendre. Ils ont comme les enfants une spécificité linguistique et ils ont besoin d'être regroupés pour favoriser des échanges socio-culturel. C'est pour cela que le regroupement par zone géographiques (lieux stratégiques) des seniors sourds dépendants à des centres EPHAD est une étape importante. Il faut développer des conférences, séminaires et formations aux seniors sourds pour rendre accessible les informations de prévention et de sensibilisation essentiels pour eux.

Nos actions seront revendicatives ou participatives. En effet, nous poursuivrons nos actions pour la défense des intérêts et des droits des personnes sourdes, contre les discriminations. Les actions participatives seront menées en interne (par le biais des secteurs, des commissions) et en partenariat avec les membres de la FNSF.

Nos revendications sont légitimes, nous avons des textes législatifs, européens et internationaux à l'appui. Il est donc fondamentales de faire évoluer les anciens textes législatifs en sensibilisant les députés et les sénateurs à faire des propositions de loi.

Nous lutterons :

- contre les discriminations des personnels enseignants ou participants à l'éducation des jeunes Sourds,
- contre l'isolement scolaire, le harcèlement scolaire et la détresse psychologique
- pour le respect des textes règlementaires sur l'éducation des jeunes Sourds

En bref, nous revendiquerons les droits à la Langue des Signes comme langue d'éducation inclusive des Sourds.

## Promouvoir l'enseignement en Langue des Signes des Jeunes sourds

Les Etats généraux regroupant des associations de parents d'enfants sourds, de professionnels de l'enseignement, et des citoyens sourds ont montré le même point noir : l'EDUCATION des JEUNES SOURDS est alarmante !

Tout d'abord la position de la FNSF sur l'EDUCATION est un document de base pour ouvrir un grand chantier de 4 ans (cf. Annexe 1)

Des actions et projets ont été discutés avec les associations nationales, membres consultatifs de la FNSF pour une stratégie globale 2019-2022 :

## Les projets sur la période de 2019 – 2022 :

- Témoignages de victimes – Création d'un livre noir
- Audit national – Création d'un livre bleu
- Dossier unique sur l'éducation inclusive pour jeunes Sourds – Création d'un livre blanc
- Création d'un clip de sensibilisation
- Développement du site Internet et page Facebook – Commission Education

## Les évènements sur la période de 2019 – 2022 :

- Rassemblement fédéral – sept 2018
- Congrès national 2018 : Ouverture et publication du livre noir
- 2ème Etats Généraux 2019
- Congrès Mondial des Sourds 2019 : [www.wfdcongress2018.org](http://www.wfdcongress2018.org)
- Université d'Été 2020/2021 – 2LPE-PB
- Rencontre nationale de parents d'enfants sourds 2020/2021 - ANPES
- Séminaire national de professionnels d'enseignements 2020/2021 - AFFELS
- Congrès national 2022 : Assises – Education : Diagnostics et Préconisations et publication du rapport

### Le plan d'actions a été validé par les Etats Généraux du 27 janvier 2018

Dans un premier temps, les associations consultatifs membres de la FNSF et participant au groupe de travail de la Commission Education va recueillir massivement des témoignages :

- de parents d'enfants sourds victimes
- de professionnelles sourdes victimes
- d'adultes sourds victimes

Ce recueil de témoignages va servir au Congrès National 2018. Cet événement marquera l'ouverture d'un grand chantier de quatre ans. Ce livre noir sera un argument pour obtenir une réponse à notre demande d'audit national sur l'éducation des Jeunes Sourds.

## Audit national sur l'éducation des Sourds

Il n'existe actuellement des chiffres clairs et fiables pour constater une situation alarmante de la part des citoyens Sourds dans des écoles, des institutions spécialisés... Les échecs depuis le rapport Gillot en 1998 se poursuivent et s'accumulent. Ils entraînent des conséquences lourdes et parfois dramatiques, aussi financières qu'humaines.

De nombreuses études internationales persistent à prévenir qu'une éducation bilingue serait aussi bénéfique pour le Sourd lui-même que pour la société. Sans les statistiques, nous ne pouvons mener à bien des actions politiques pour évoluer et mettre en place une éducation de qualité.

## Actions prévisionnelles des Secteurs (pour JSF et SSF, voir dans les pages suivantes) :

### Etudiants :

- Forum des métiers
- Summer Break 4 en partenariat avec une association régionale
- Finalisation de rubriques d'informations pour la vie étudiante (droits, financements, etc).
- Lien avec la FÉDÉEH renforcé
- Journée de rencontres avec les associations régionales étudiantes

### JMS :

- Organisation de la JMS 2018 :  
Du lundi 17 au vendredi 21 Septembre 2018
- Des conférences abordant différents thèmes, des projections, spectacles, interventions, porte ouvertes, animations seront organisées. Différents artistes Sourd seront exposés
- Une nouvelle journée est la journée internationale des langues des signes à organiser .
- Ne pas oublier l'unification avec les autres villes organisant la JMS, nous organisons 2 fois la réunion à Paris

## Actions prévisionnelles des Commissions :

### Centre-Relais Téléphonique :

1ère étape (jusqu'à fin 2018) : sensibilisation/communication/mobilisation pour respecter la première échéance du décret (déploiement du relais téléphonique dès le 7 octobre 2018)

- Répondre aux sollicitations des pouvoirs publics et les sensibiliser
- ARCEP : remise d'un document récapitulant toutes nos attentes et préconisations, veille de la consultation publique sur la définition des critères de qualité
- Décret « groupement interprofessionnel » : impulser la rédaction rapide du projet de décret (cible : Ministère en charge du numérique et Opérateurs Télécoms)
- Encadrement de la Relation Client directe accessible, cas des opérateurs sourds et communication en langue des signes : réflexions à poursuivre
- Mise en œuvre du plan des métiers et qualité LSF : support éventuel pour co-construction en concertation avec les autres commissions concernées et le CN
- Proposition de plan de formation à l'utilisation du relais téléphonique pour les usagers (appropriation de l'outil, bonnes pratiques dans une communication téléphonique, ateliers) dans le cadre du projet du colloque Education prévu à l'Automne 2018

2ème étape (dès 2019) : suivi et veille

Cette deuxième étape passerait à la phase opérationnelle et devrait être relayée par une nouvelle équipe, idéalement un salarié de la FNSF. Selon l'article 4 du décret, l'évaluation semestrielle est assurée par les ministres en charge du numérique et du handicap, avec l'appui de l'ARCEP, du CNCPPH (2 représentants), des opérateurs de téléphonie et des entreprises concernées.

## Discrimination :

### **Accessibilité au sein de Défenseur des droits**

Pascal Marceau se charge de suivre sur la question de l'accessibilité au sein de Défenseur des droits. Est fixé l'objectif d'obtenir l'accessibilité au sein du Défenseur des droits avant l'ouverture du Congrès mondiale des sourds prévu à l'été 2019. D'ici 2019, nous travaillerons avec le Défenseur des droits afin de trouver des solutions matérielles, humaines et financières.

### **Abrogation de l'interdiction du permis poids lourds pour les sourds**

Cette mission est gérée par Audrey Florenceau. Ce travail suivra plusieurs étapes, la première étant de regrouper des experts professionnels qui démontreront que les sourds peuvent sans problème conduire des poids lourds. Il est prévu de faire un rapport argumenté et qui sera soutenu par des professionnels routiers.

### **Discrimination et éducation**

Roméo Hatchi s'occupe de cette étude. Nous souhaitons regrouper des représentants des associations, des scientifiques, des professionnels de l'éducation. Huit thèmes sont prévus, parmi lesquels le harcèlement moral des enfants sourds, l'inaccessibilité des sourds aux métiers de l'éducation, les étudiants. Cette étude sera élaborée avec plusieurs commissions et secteurs de la FNSF.

### **Publication bilingue des Actes scientifiques suite des assises nationales**

Ce projet est piloté par Sophie Dalle-Nazébi et Sylvain Kerbourc'h. Après les assises nationales de l'inclusion professionnelle et de la diversité, il est prévu de réaliser des Actes scientifiques en regroupant les interventions. Cette publication comprendra également une traduction en langue des signes. L'objectif est de faire découvrir la situation des sourds dans le milieu du travail aux scientifiques et professionnels.

### **Workshop des professionnels de l'accessibilité (en étude)**

Après les Assises nationales et les discussions avec le Défenseur des droits, il nous semble indispensable d'organiser un workshop des professionnels de l'accessibilité sur la question des personnes sourdes. La commission discrimination essaie de pousser les professionnels de l'accessibilité à créer un groupe afin d'échanger, de partager des expériences, de développer des réseaux et de créer éventuellement des formations.

## Finances :

- Réflexion sur le déménagement du siège administratif de la FNSF
- Finalisation de la plaquette d'appel au mécénat des entreprises
- Sondage sur les profils des donateurs
- Création d'une vidéo pédagogique sur les dons avec la commission Média

## Action 2018

Voyage découverte sur le fleuve la Danube

- 15 au 21 octobre 2018 :
- Durée : 7 jours.

Prochaine réunion générale de SSF à ORLEANS

- Samedi 24 mars 2018
- Dimanche 25 mars 2018

Des conférences à la demande des associations affiliées et non affiliées.

- Thèmes :
  - Qu'est-ce que le Secteur Séniors Sourds de FNSF ?
  - Y-a-t-il un secteur Séniors Sourds dans notre région ?
  - Qu'est-ce que le Bien-être pour les Séniors Sourds ?
  - Qu'est-ce que le mieux-être pour les Seniors Sourds ?
  - Qu'est-ce que c'est la Planète des Séniors Sourds ?

Planète des Sourds, la demande de candidature.

- Préparation de demande de candidature en vidéo
- Diffusion aux associations affiliées

Travail pour le social :

- INPES, UNISS, PFP, Ad vitam ;
- Rencontre avec Françoise Galiffet, assistante sociale de l'hôpital Pitié Salpêtrière à Paris et Laure Hénon, Petits Frères des Pauvres.
- Maison de retraite à Paris (EPHAD Paris 20e)
- Maison de retraite à Poitiers (EPHAD)
- Questionnaire aux pôles sourds, maisons de retraite, domicile

Séjour et réveillon dans le Massif Central 2018/2019

## Action 2019

Séjour et réveillon 2018/2019 sous le thème « favoriser la mémoire »

- Samedi 29 décembre 2018
- Samedi 05 janvier 2019
- Durée : 7 jours

Prochaine réunion générale SSF à Toulouse et prévoir avec JSF

- Samedi 23 mars 2019
- Dimanche 24 mars 2019

Sensibilisation autour de l'isolement des personnes âgées à la maison de retraite, la CCAS dans toute la France : sensibiliser sur les systèmes de communication, alarmes visuelles, code couleurs, etc...

L'équipe JSF a pour principaux: la sensibilisation des jeunes à la vie associative et la collaboration des associations et secteurs des jeunes sourds via l'organisation nationale des événements (Bal d'été, Intervilles et Curio'S), ainsi le camp des jeunes sourds de Secteur Jeune de FMS pour l'été 2019 !

Notre stratégie repose sur:

- des interventions en milieu scolaire (collège et lycée) afin d'expliquer aux jeunes sourds et au personnel éducatif le fonctionnement de JSF et de la FNSF,
- Les sondages et statistiques pour fournir les informations concernant des jeunes sourds et des associations/secteurs des jeunes sourds.
- des soirées ou des activités sportives dans le but de rassembler des jeunes dans une atmosphère festive et solidaire.
- des conférences, séminaires et formations afin d'offrir aux jeunes et/ou aux secteurs/associations des jeunes un temps de réflexion et des outils pour construire leur identité et développer leur potentiel associatif.
- la collaboration internationale (EUDY et WFDYS) pour camps internationaux, séminaires internationaux ainsi la Comité d'Organisation du camp WFDYS en juillet 2019.

Cette année ci, on a remarqué que notre qualité de communication et media a un peu baissé. On va restructurer le JSF interne ainsi que l'externe, à savoir améliorer nos techniques de communications via les outils (Facebook JSF, Instagram, mail) et développer le site JSF dans FNSF.org . On prévoit de faire 3-5 réunions du Bureau JSF en face par an et réunions en webcam un par mois. On réfléchit à développer les formations destinées des jeunes sourds en collaboration avec les autres secteurs de FNSF.

#### **AGENDA DES ACTIVITES A VENIR :**

- du 8 au 21 Janvier et du 11 au 18 mars 2018: Drama Camp (Aal en Norvège, et Paris)  
Destiné aux jeunes artistes de 18 à 30 ans, découverte du monde d'Art Sourd. 5 participants.
- Samedi 10 Mars 2018: Asso'Jeunes et Réunion Générale de JSF (Paris) => ANNULE  
L'Asso'Jeunes (anciennement Rassemblement des Secteurs Jeunes) permettra aux délégués d'échanger entre eux Un atelier « Talent Jeune Sourd » animé par un membre de JSF afin de leur apporter les bases nécessaires et les enjeux aux Jeunes Sourds et/ou Secteur des jeunes.  
Puis, la Reunion Générale (RG) de JSF permettra la présentation des rapports de JSF aux délégués des associations et secteurs Jeunes qui apporteront leur accord et propositions.
- du 8 au 14 Avril 2018: Camp Children WFDYS (Argentine)  
Destiné aux jeunes de 9 à 12 ans, accompagnés d'un animateur nommé « leader ».
- Samedi 2 & Dimanche 3 juin 2018: 3e Bal d'été (Montpellier)  
Candidature de secteur M'Deaf (Association AGMSR) élue lors de RG 2017, l'équipe de JSF est ravie de les voir à réaliser une soirée à Montpellier pour rassembler au maximum des jeunes de toute la France.
- Samedi 9 & Dimanche 10 juin 2018: Assemblée Générale de FNSF (Paris)  
L'Assemblée Générale (AG) de la FNSF a toujours lieu après la RG de JSF. Tous les projets accordés par l'interne JSF y seront présentés, ainsi que la nouvelle équipe du Conseil Jeune, pour présentation de l'AG de FNSF.

## Projets Jeunes Sourds de France

- du 15 au 17 Juin 2018: Intervilles (Arras)

En collaboration avec l'association langue des signes du nord pas de calais candidate suite de retraitement de l'association Caen « Quand les sourds rêvent » de lors de la RG JSF 2017.

- du 6 au 15 Juillet 2018: Camp Youth d'EUDY (Roumaine)

Ce camp est destiné aux jeunes adultes de 18 à 30 ans sous le thème de camp: « "With sign language I can! ». 5 participants français seraient revenus avec leur motivation de s'engager pour la jeunesse.

- du 13 au 15 Juillet 2018: Assemblée Générale d'EUDY (Roumaine)

L'Assemblée Générale d'EUDY se déroulera à la fin du camp d'EUDY. Alexandre DANIEL représentera JSF sur la scène européenne. Ils voteront les propositions du bureau d'EUDY et défendront les intérêts de la France.

- du 21 au 29 Juillet 2018: Camp Junior d'EUDY (Slovaquie):

Ce camp est destiné aux jeunes de 13 à 17 ans sous le thème du camp: « L'identité ». 5 participants dont une animatrice.

- Septembre 2018: Rassemblement Federal FNSF (Paris)

- 22 & 23 septembre 2018: JMS et Journée des Langue des Signes (Paris):

En collaboration avec le secteur JMS de FNSF pour échanges des jeunes et organiser une activité entre jeunes.

- Samedi 10 Novembre 2018: Curio'S 2016 (Epinal):

En collaboration avec l'association candidate lors de la RG JSF 2017: Association socio-culturelle des sourds d'Epinal

# Annexes

La Déclaration de Salamanque, adoptée en 1994 par la Conférence mondiale sur l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux : accès et qualité, souligne l'importance de la langue des signes comme moyen de communication pour les personnes sourdes.

La Convention internationale de l'ONU sur les droits des personnes handicapées décrétée le 1er avril 2010, stipule que l'Etat doit promouvoir la Langue des Signes. La FNSF déplore que les instances publiques françaises ne la favorisent pas encore suffisamment.

La loi du 11 février 2005 reconnaît la Langue des Signes comme une langue à part entière dans le Code de l'Education. La Langue des Signes Française, langue de la République est un droit pour tous. Les Hommes naissent libres et égaux en droits à la Langue des Signes. La FNSF exige donc un accès égal à l'éducation pour les enfants sourds.

Selon la loi de la Refondation de l'école de la République de 2013, les élèves sourds doivent être regroupés. Cette scolarisation sera développée par le regroupement des élèves dans une même classe ou la mutualisation des moyens nécessaires dans un même établissement à l'échelle académique.

Avec l'avènement des méthodes orthopédiques (implant cochléaire, appareil auditif etc...), il est intolérable de laisser les méthodes de rééducation, de soins prendre toute la place au détriment de l'éducation, de l'accès au savoir et à l'émancipation intellectuelle de l'enfant sourd. L'accès au français parlé nécessite une rééducation longue et lourde et doit être effectué en dehors du programme scolaire.

Il est à noter que la majorité des enfants sourds, y compris ceux appareillés ou implantés, éprouvent des difficultés dans des environnements riches en interactions, comme dans une classe ordinaire ou lors de discussions de groupe s'ils ne bénéficient pas d'un soutien supplémentaire, tel qu'un interprète en langue des signes. Le Ministère de l'Education Nationale signale que l'intégration/inclusion individuelle est un facteur d'isolement et d'appauvrissement du langage.

L'éducation a toujours été sujet à débats. Les discussions portent sur le type d'école, la langue de communication, et les systèmes de soutien utilisés. Des milliers d'enfants sourds sont actuellement privés d'accès à la Langue des Signes et donc de l'enseignement en Langue des Signes.

Des études ont prouvé que faire le choix de la langue des signes n'est en aucune façon préjudiciable pour le développement de l'enfant et l'acquisition du langage parlé. Au contraire : le bilinguisme est considéré comme un atout dans le monde compétitif d'aujourd'hui. De plus, l'audition ne garantit pas l'accès au développement cognitif.

Les programmes d'interventions précoces doivent faciliter l'apprentissage de la langue des signes pour tous les enfants sourds, y compris ceux portant des prothèses auditives ou des implants cochléaires.

La FNSF exige que le bilinguisme repose sur 4 critères :

- La Langue des Signes Française doit être la langue d'enseignement, d'apprentissage, et de travail. Sa maîtrise est donc la clé de l'accès à toute forme d'information et au savoir du socle commun de l'Education Nationale.

- L'enseignement de toutes les matières : les enfants sourds doivent avoir un accès au socle commun égal, à savoir la langue française écrite enseignée en langue des signes. Les enfants sourds ont besoin de modèles identitaires et linguistiques et des professionnels sourds formés et qualifiés doivent être présents de manière significative au sein des équipes pédagogiques et éducatives.

- L'enseignement est dispensé par des professionnels bilingues, formés et diplômés, ils doivent être qualifiés en Langue des Signes Française, niveau C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Les interprètes présents pour les interactions entre élèves et avec les professeurs des classes ordinaires doivent également être formés et qualifiés (Master 2 interprétation-traduction)

- L'établissement scolaire doit être ordinaire et les enfants sourds et entendants doivent apprendre à vivre ensemble. L'environnement doit être riche d'activités socio-culturelles et être inclusif. (Sortir des institutions fermées)

Cette éducation inclusive qui prend en compte les besoins de chaque enfant sourd doit être la norme et l'objectif principal de tous les cadres éducatifs.

Les parents doivent être soutenus tout au long du processus éducatif en leur permettant d'accéder à des cours de langue LSF pris en charge financièrement et des informations impartiales concernant les différents choix d'éducation et les résultats scolaires de leurs enfants sourds.

En conclusion, la FNSF demande à la République française de veiller à l'accès à la Langue des Signes pour tous, les enfants et leurs familles. Le bilinguisme est, non seulement une solution pour les enfants sourds, mais aussi un enjeu social pour tous.

La FNSF préconise donc l'accès à l'éducation bilingue LSF/français écrit pour tous les enfants quel que soit leur « degré » de surdité.

L'objectif du bilinguisme « Sourd » est, pour l'enfant sourd :

- une inclusion sociale réussie,
- une maîtrise de la langue française et de sa culture,
- une prise d'autonomie,

Ces enfants doivent être en mesure d'être des citoyens à part entière contribuant à la société par le biais de leur emploi au lieu d'en être bénéficiaires. L'éducation et la formation professionnelle sont nécessaires pour réaliser la stratégie Europe 2020 dans le cadre des initiatives phares de la croissance intelligente, durable et inclusive.

La richesse de la langue française et de sa culture sont maîtrisés, les enfants sourds épanouis d'appartenir pleinement à la République.

L'autonomie est un facteur de réussite à la liberté de choix, à la capacité pour une personne d'assurer sa citoyenneté et les actes de la vie quotidienne.

**Liens supplémentaires :**

Convention ONU, ratifiée par décret du 1er avril 2010 :

<http://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>

Loi de la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984&categorieLien=id>

NB : Recommandations de l'OMS, sur le rapport Handicap 2012 :

- « *Promouvoir les droits des élèves sourds à l'éducation en reconnaissant leurs droits linguistiques. Les enfants sourds doivent être exposés précocement à la langue des signes et recevoir une éducation multilingue pour la lecture et l'écriture.*
- *Former les enseignants en langue des signes et mettre à disposition du matériel pédagogique accessible. »*

# Rapport Financier



# Sommaire

## Rapport Financier 2017

Introduction du Trésorier Général .....	3
Attestation de l'expert-comptable.....	4
Bilan simplifié.....	5
Immobiliers - Amortissements - Plus values - Moins values.....	7
Gestion détaillée .....	8
Aperçu sur les comptes de résultat .....	12
Détail sur les Dons .....	16
Les Cotisations et la répartition des dons .....	17

## Budget Prévisionnel 2019

Budget prévisionnel .....	18
---------------------------	----



### 3 Introduction du Trésorier Général

Le rapport financier 2015 n'a pas été approuvé par les associations lors de l'assemblée générale 2017, pour le motif suivant qu'il comportait des éléments manquants. L'assemblée a décidé de confier la mission à Mr BERTHE (Cinésourds) et Mme ZLATKOVIC (ART'SIGN) pour apporter des améliorations et des corrections. Grâce aux remarques des associations et interventions des deux délégués missionnés nous avons pu faire approuver le rapport en septembre 2017. Je tiens à les remercier pour leur aide ce qui a permis de changer la méthodologie de travail du trésorier.

Je tiens également à saluer les compétences de Mr BERTHE qui a continué à apporter des conseils.

Des changements ont eu lieu au niveau de l'organisation des tâches du trésorier qui ont pris beaucoup de temps :

- Expert-comptable
- Banque
- Organisation des comptes des secteurs
- Logiciel Comptable

Je tiens à remercier les généreux donateurs et donatrices, ainsi que les associations, pour leur soutien pécuniaire qui représente 52% des recettes de la FNSF. Néanmoins, nous n'avons pu atteindre le deuxième palier qui symbolise le recrutement d'un salarié, malgré la réduction des frais de fonctionnement et surtout les énormes efforts de la part des membres du CN pour réaliser des économies.

Le bilan est négatif à cause du retard de paiement des factures, des erreurs sur le bilan 2016 et des investissements imprévus. Nous constatons un déficit de 20 811,04 euros pour tous les comptes incluant les secteurs et commissions. Cette somme déficitaire provient des motifs suivants :

- 4ème versement du loyer 2016 (4 200€)
- Factures de JSF concernant l'année 2016 et payés en 2017 (5 500 €)
- Assises (4 000€),
- Procès contre Mr MICHAUT (6 000 €)
- Factures de SSF concernant l'année 2016 et payés en 2017 (6 000€)
- Dépenses importantes pour l'Assemblée Générale 2016

Pour rappel, nous avons eu 28 351 euros de bénéfices en 2016 ce qui nous laisse espérer que l'année 2018 sera positive.

Pour conclure, nous poursuivrons encore notre objectif de maintenir la stabilité financière dans l'intérêt de l'avenir de la FNSF. Nous espérons également une augmentation des dons et de nouvelles solutions financières pour enfin pouvoir recruter du personnel afin de pouvoir augmenter notre potentiel de combat pour la communauté Sourde.

La FNSF, c'est vous. Je tiens encore à renouveler tous mes remerciements.

Nicolas EVRARD  
Trésorier Général



**ATTESTATION**

d'expert comptable

Je soussigné Marc CHERNET, Expert Comptable, certifie avoir examiné les Etats Financiers présentés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par la Fédération Nationale des Sourds de France dont le total de bilan s'établit à 79 182 € et présentant un déficit de 20 811 €.

J'ai effectué les diligences prévues par les normes professionnelles de l'Ordre des experts comptables n'ai relevé aucun autre élément susceptible de remettre en cause la cohérence et la vraisemblance des états financiers soumis à mon appréciation.

Fait à Antony, le 3 février 2018



# 5 Bilan simplifié

2017

## BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **FNSF**

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net				
<b>ACTIF</b>							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
		<table border="0"> <tr> <td style="font-size: 2em;">}</td> <td>Fonds commercial</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 2em;">}</td> <td>Autres</td> </tr> </table>		}	Fonds commercial	}	Autres
	}	Fonds commercial					
	}	Autres					
	4 557						
Immobilisations corporelles	1 603						
Immobilisations financières	6 602						
	<b>Total I</b>	<b>12 762</b>					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production					
		Marchandises	6 630				
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances						
		<table border="0"> <tr> <td style="font-size: 2em;">}</td> <td>Clients et comptes rattachés</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 2em;">}</td> <td>Autres</td> </tr> </table>		}	Clients et comptes rattachés	}	Autres
	}	Clients et comptes rattachés					
	}	Autres					
	17 260						
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	42 530						
Charges constatées d'avance							
	<b>Total II</b>	<b>66 420</b>					
	<b>Total général (I + II)</b>	<b>79 182</b>					
<b>PASSIF</b>							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	78 090					
	Écarts de réévaluation						
	Réserve légale						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice	(20 811)					
	Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	<b>57 279</b>					
<b>Provisions pour risques et charges</b>							
<b>Total II</b>							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 235					
	Autres dettes	17 668					
Produits constatés d'avance							
	<b>Total III</b>	<b>21 903</b>					
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>79 182</b>					

EBP Informatique 2017

2017

**COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE**  
(en liste)

2033-B-SD

Formulaire obligatoire

Désignation de l'entreprise **ASSO FNSF**Néant **A - RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé au titre de l'IR **018**

Exercice N clos le

**3 1 / 1 2 / 2 0 1 7**

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			209	210		
	Production vendue	{ Biens dont export et livraisons intracommunautaires Services		215	214		
				217	218	74 346	
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226	4 568	
	Autres produits				230	65 779	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	144 693	
	Charges d'exploitation	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	
		Variation de stocks (marchandises)				236	(6 630)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	8 947	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240		
Autres charges externes (dont crédit bail : mobilier : ..... immobilier : .....)					242	158 679	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE <b>243</b> )					244		
Rémunérations du personnel					250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
Dotations aux amortissements					254	4 408	
Dotations aux provisions					256		
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259	262	4		
			260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	165 408		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	(20 714)	
Produits financiers (III)					280	143	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges financières (V)					294	240	
Charges exceptionnelles (VI) { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) <b>347</b> Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) <b>348</b>					300		
Impôts sur les bénéfices (VII)					306		
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>					310	(20 811)	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	314	20 811	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles			322			
	Impôts et taxes non déductibles			324			
	Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés <b>247</b>	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		248	330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	<b>Déductions</b>					342	
Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987				
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990				
ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350			
Dont divers Créance due au report en arrière du déficit			346				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2					352	354	20 811
Déficit de l'exercice reporté en arrière					356		
Déficits antérieurs reportables ..... dont imputés sur le résultat						360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2					370	372	20 811

EFP Informatique 2017

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2017

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	14 353	412		414		416		14 353			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	6 040	472	712	474		476	6 752				
Immobilisations financières		480	6 602	482		484		486		6 602			
TOTAL		490	26 995	492	712	494		496		27 707			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500	6 208	502	3 588	504		506	9 796				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	4 330	562	819	564		566	5 149				
TOTAL		570	10 538	572	4 408	574		576	14 945				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *		Long terme						
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ①			579	Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i> )								591					
TOTAL					596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

## 8 Budget prévisionnel 2019

CHARGES / DEPENSES EN €		PRODUITS / RECETTES EN €	
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
<b>60 - Achats</b>		<b>70-Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	75 000
Prestations de service	12 000		
Achats matière et fournitures	30 000	<b>74-Subventions d'exploitation</b>	
Autre fourniture	3 000	Etat ministre Jeunesse	10 000
		Affaires Sociales (DGCS)	15 000
		Travail	25 000
<b>61 -Services extérieurs</b>		Culture	10 000
Locations	35 000		
Entretien et réparation	1 000	<b>Régions (s) :</b>	
Assurance	2 500	Région d'île de France	6 000
Documentation	7 000	<b>Département (s) :</b>	
		Conseil général	
<b>62-Autres services extérieurs</b>		Intercommunalités (s) EPCI	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	65 000	<b>Communes (s) :</b>	
Publicité, publication	30 000	Ville de Paris	10 000
Déplacements, missions	70 000	<b>Organismes sociaux :</b>	
Services bancaires, autres	2 000	CNSA	10 000
		<b>Fonds européens :</b>	
<b>63-Impôts et taxes</b>		L'agence de services et de paiement	8 000
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		<b>Autres établissements publics</b>	
		Aides privées	
<b>64-Charges de personnel</b>			
Rémunération des personnels	4 000		
Charges sociales	8 000	<b>75-Autres produits de gestion courante</b>	
Autres charges de personnel	1 000	Cotisations, dons manuels ou legs	76 000
<b>65-Autres charge de gestion courante</b>	2 000	Autres	30 000
<b>66-Charges financières</b>	2 500	<b>76-Produits financiers</b>	2 500
<b>67-Charges exceptionnelles</b>		<b>77-Produits exceptionnels</b>	
<b>68-Dotation aux amortissements</b>	5 000	<b>78-Reprises sur amortissements et provisions</b>	2 500
<b>CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURES</b>			
860-Secours en nature		870-Bénévolat	
861-Mise à disposition gratuite de biens et service		871- Prestations en nature	
862-Prestations			
863-Personnel bénévole		875-Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>280 000</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>280 000</b>



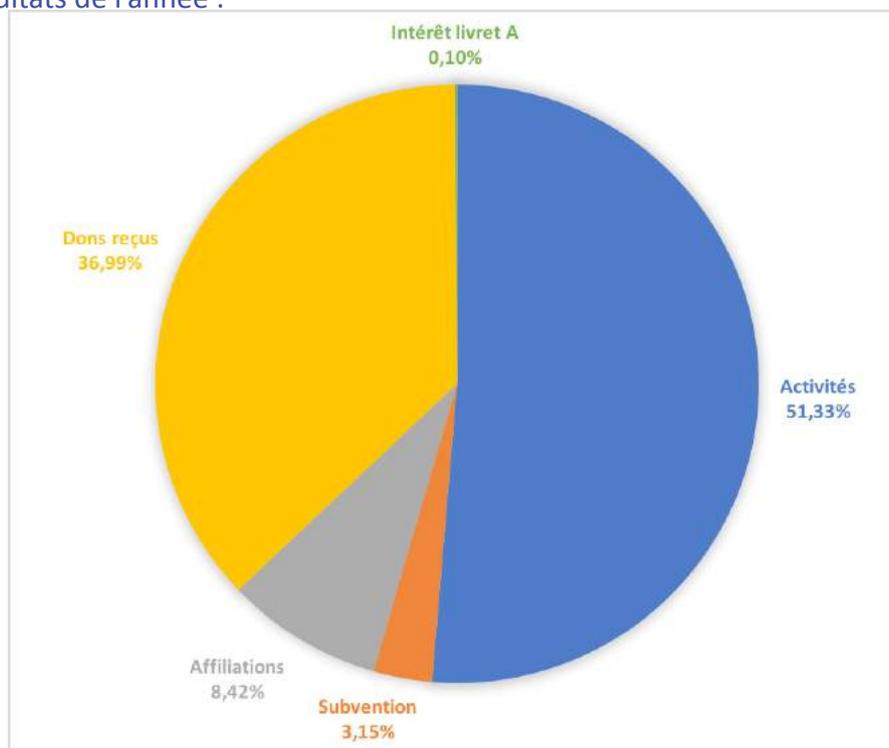
# Annexes

# 11 Gestion détaillée

Les ressources sont composées :

- **Activités : 74 346,12 euros (51,33 %)**
  - o Assemblée Générale- FNSF
  - o Vente drapeaux
  - o Journée Mondiale des Sourds
  
  - o Camp WFDYS et EUDY - JSF
  - o Bal d'été - JSF
  
  - o Réunion générale - SSF
  - o Séjour Jura - SSF
  - o Voyage Hollande - SSF
- **Affiliations : 12 200 euros (8,42 %)**
  - o 81 affiliations dont 2 membres consultatifs
- **Dons reçus : 53 579 euros (36,99 %)**
  - o 317 donateurs dont un don de Réseau Transport Electricité (5 856€)
- **Subventions d'exploitation : 4 568 euros (3,15 %)**
  - o Assises 2016
- **Intérêt livret A : 143 euros (0,10 %)**

Principaux résultats de l'année :



## 12 Gestion détaillée

### Valeurs de placement et disponibilités :

Au 31/12/2017, les disponibilités à l'actif du bilan sont composées :

- Du solde de nos comptes bancaires pour 22 544,59 euros :
  - o Crédit Coopératif FNSF : 4 820,79 euros
  - o Banque Populaire Don : 991,35 euros
  - o Banque Populaire FNSF : 565,12 euros
  - o Banque Populaire Jeunes : 5 587,91 euros
  - o Banque Populaire Séniors : 10 579,42 euros
- Du solde de compte livret A pour 19 985,04 euros

### Situation de notre fédération au cours de l'exercice écoulé :

Les principaux chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont les suivants en comparaison avec ceux des exercices précédents.

RESULTATS	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Chiffre d'affaires	140 125 €	151 832 €	196 706 €	109 181 €
Subventions d'exploitation perçues	4 568 €	10 600 €	0 €	0 €
Résultat d'exploitation	-20 714 €	25 315 €	70 709 €	- 19 563 €
Résultat financier	- 97 €	- 139 €	- 41 €	281 €
Résultat courant	-20 811 €	25 176 €	70 668 €	- 19 282 €
Résultat excep- tionnel	0 €	3 175 €	- 70 476 €	- 65 854 €
Résultat net	-20 811 €	28 351 €	192 €	- 85 136 €

## 13 Gestion détaillée

SITUATION	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Total actif immobilisé	12 762 €	16 457 €	19 795 €	9 206 €
Total actif circulant	66 420 €	70 106 €	35 939 €	40 818 €
Total endettement	21 903 €	8 473 €	41 935 €	477 €
Capitaux propres	57 279 €	78 090 €	49 738 €	49 547 €
Résultat net	-20 811 €	28 351 €	192 €	- 85 136 €

En outre, les renseignements contenus dans l'annexe aux comptes vous permettent d'apprécier les éléments significatifs du bilan.

### Evènement importants figurant au bilan :

- Factures de 2016 du secteur JSF pour un montant total de 5 516,17 euros pour diverses missions
- Factures des assises de 2016 pour un montant total de 4 282,92 euros ont été intégrés dans l'exercice 2017.

### Informations sur les éléments significatifs ne figurant pas au bilan :

- Dette de M. Jean Jacques GUERRINI d'un montant de 53 450 euros ;
- Pas de provision pour 2e affaire (MR MICHAUT) ladite provision ne figure pas au bilan ? (le procès est toujours en cours)
- Nombre d'heures effectuées bénévolement par les membres du CN et des secteurs/commissions (estimés environ 7000 heures)

### Concernant les investissements :

- Achat d'un ordinateur portable : 711,99 euros
- Achat de drapeaux : 8947,14 euros

### Activités de l'entité :

- FNSF: JMS, Assemblée general, Summer Break 2, investissement sur les drapeaux
- JSF: Curio'S, Camp WFDYS Australie, Camp EUDY Slovaquie, Bal d'été, réunion générale
- SSF : Séjour 2017 dans le Jura, voyage en Hollande, réunion générale

# 14 Gestion détaillée

## Progrès réalisés et difficultés rencontrées :

### FNSF :

- Difficultés de communication avec l'expert-comptable
- Nouvelle organisation interne en fonction du trésorier
- Relations entre les trésoriers des secteurs retravaillés
- L'assemblée générale 2017 et la fête des 50 ans de la FNSF ont entraîné une dépense plus importante que prévue
- Dépense imprévue pour le procès contre Mr Michaut
- La commission Etudiants a organisé un 2ème Summer Break n'a pas eu un nombre suffisant de participants pour équilibrer le budget.
- Le budget pour l'organisation de la JMS 2017 a représenté un coût plus élevé par rapport aux éditions précédentes, le déficit constaté est de 1 500 euros.

### JSF :

- Des problèmes d'organisation interne par rapport au poste du trésorier qui a pour conséquence la prise en charge de la gestion du compte par le trésorier général et le CN jusqu'à nouvel ordre.
- Le retard des paiements des factures représentant 5 000 euros impactés sur le budget 2017 pour diverses missions concernant l'année 2016.
- Le camp WDFYS Australie a provoqué un déficit de 3500 euros sur le compte JSF suite à une erreur sur les tarifs d'inscriptions.
- Le secteur JSF a fait le maximum d'économies sur les missions

### SSF :

- Le réveillon dans le Jura a permis d'engendrer un bénéfice d'environ 4 000 euros par rapport au voyage en Hollande qui est légèrement déficitaire d'environ 600 euros

## Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé :

Changement d'expert-comptable à compter du 1er janvier 2018 et mise en place d'un logiciel de gestion.

## Evolution prévisible de l'entité :

- Développement et amélioration de la communication fédérale (média)
- Congrès sur l'éducation des jeunes sourds
- Diminution du nombre de dons
- Délégations régionales
- Changement de local
- Continuité de la réduction des charges

## Projets de résolutions affectation du résultat :

Le montant du résultat net négatif de l'exercice est de 20 811,04 euros, nous vous proposons d'affecter le résultat de -20 811,04 euros au compte « report à nouveau »

Compte de résultat Secteur Jeunes Sourds de France

	JSF	
	Dépenses	Recettes
Voyages et déplacements	13 860,43	
Frais bancaire	84,34	
Affiliation EUDY	193,00	
Prestations de services		5 152,53
Cotisations		1 192,00
<b>TOTAL</b>	<b>14 137,77</b>	<b>6 344,53</b>
Résultat JSF		-7 793,24

Détails activités écoulé année 2017 – JSF :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Camp WFDYS Australie	5 756,85	2 500,00	-3 256,85
Camp EUDY Slovaquie	2 218,82	1 688,49	-530,33
Bal d'été Marseille		854,04	854,04
Curio'S		110,00	110,00
Missions	5 884,76		-5 884,76
Fonctionnement	277,34		-277,34
Cotisation FNSF		1 192,00	1 192,00
<b>TOTAL</b>			<b>-7 793,24</b>

## Explications :

- Le déficit enregistré pour le Camp WFDYS est dû au problème d'organisation interne avec le trésorier
- Les 2 évènements JSF (Curio'S et Bal d'été) sont organisés en partenariat avec une association. Les recettes sont attribuées selon la convention établie entre les deux parties.
- Rappel : en ce qui concerne les missions, 90% d'entre elles se sont déroulées en 2016, le remboursement a été retardé. En 2017, JSF a fait des économies sur les missions suite à son changement de stratégie.

# 16 Aperçu sur les Comptes de Résultats

## Compte de résultat Secteur Seniors Sourds de France

	SSF	
	Dépenses	Recettes
Voyages et déplacements	49 706,75	
Fournitures administratives	606,33	
Timbres	55,13	
Frais bancaires	23,9	
Prestations de services		45 473,13
Cotisations		1 192,00
Dons reçus		50,00
<b>TOTAL</b>	<b>46 715,13</b>	<b>50 392,11</b>
<b>Résultat SSF</b>		<b>-3 676,98</b>

### Détaillés activités écroulé année 2017 – SSF :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Séjour en Jura	15 743,38	19 840,01	4 096,63
Séjour croisière (2016)	6 878,00		-6878,00
Voyage Hollande	20 303,50	20 640,00	336,50
Réunion générale	5 431,72	4 993,12	-438,60
Don		50,00	50,00
Missions	1 350,15		-1 350,15
Fonctionnement	685,36		-685,36
Cotisation FNSF		1 192,00	1 192,00
<b>TOTAL</b>			<b>-3 676,98</b>

Explications :

Le résultat du séjour croisière devait être intégré au bilan 2016, suite à un retard d'enregistrement, il a été intégré au bilan 2017. Sans ce résultat, le bilan serait bénéficiaire d'un montant de 3 201,02€ pour 2017.

# 17 Aperçu sur les Comptes de Résultats

## Compte de résultat Fédérations Nationale des Sourds de France

	FNSF	
	Dépenses	Recettes
Voyages et déplacements	46 012,59	
Achats d'études et prestations de service	4 829,49	
Fournitures non stockables	940,66	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	460,00	
Fournitures administratives	514,79	
Drapeaux	8 947,14	
Locations immobilières	21 294,66	
Don	500,00	
Primes d'assurance	2 451,15	
Honoraires	11 226,71	
Cadeaux	378,00	
Timbres	512,94	
Téléphone	720,00	
Hébergements et réseaux	818,26	
Frais bancaires	1 439,78	
Divers	3 000,00	
Intérêts bancaires et sur opérations de financements	244,08	
Immobilisations incorporelles	1 494,00	
Immobilisations corporelles	2 913,71	
Annonces	2 863,2	
Prestations de services		25 216,66
Subventions d'exploitation		4 568,00
Affiliations		9 816,00
Dons reçus		53 529,01
Revenus sur créances Diverses		143,53
Drapeaux		2 316,8
Stock Drapeaux		6 630,34
<b>TOTAL</b>	<b>111 561,16</b>	<b>102 220,34</b>
<b>Résultat FNSF</b>		<b>-9 340,82</b>

## 18 Aperçu sur les Comptes de Résultats

*Détaillés activités écoulé année 2017 – FNSF :*

	Dépenses	Recettes	Résultat
Journée Mondiale Sourds	12 863,56	11 085,16	-1 778,4
Summer Break 2	6 590,75	6 145,50	-445,25
Assemblée générale	14 575,43	7 986	-6 589,43
Drapeaux	8 947,14	8 947,14	0
Cotisations	3 000,00	9 816,00	6 816,00
Missions	17 213,75	4 568,00	-12 645,75
Procès	6 162,71		-6 162,71
Dons	500,00	53 529,01	53 029,01
Fonctionnement	40 831,44		-40 831,44
Divers	876,38	143,53	-732,85
<b>TOTAL</b>			<b>-9 340,82</b>

Remarque :

- La commission JMS a organisé un grand évènement malgré le délai assez court pour trouver des financements.
- Le Summer Break 2 de la commission étudiante n'a pas eu le nombre d'inscrits prévus : une réservation a été faite à l'avance pour 35 personnes. Au final seulement 20 personnes se sont inscrites. Un arrangement a pu être trouvé avec le camping pour un remboursement.
- L'Assemblée Générale 2017 et la soirée des 50 ans de la FNSF a eu un budget plus important que prévu.
- Le résultat pour la vente des drapeaux ne reflète pas la réalité puisque le stock est également pris en compte.
- Il n'a pas été prévu une dépense pour un procès. Le procès suit son cours.

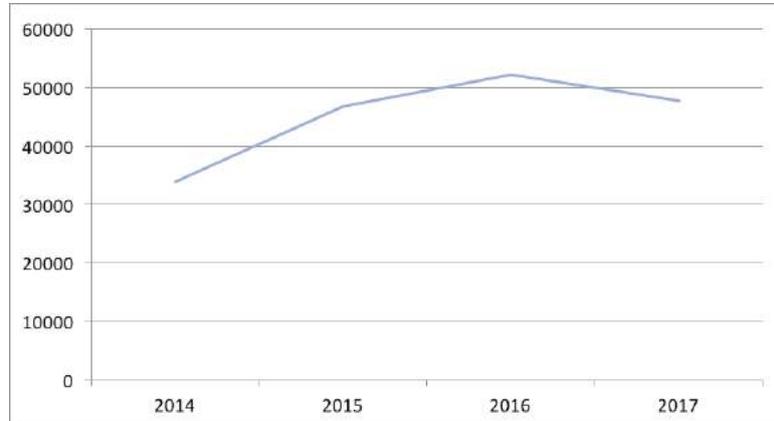
## 19 Détail sur les Dons

	2014	2015	2016	2017
<b>Montant</b>	63 806,00	68 111,00	52 209,00	53 529,00
<b>Nombre de donateurs</b>	190	250	285	315

- 2014 : Don exceptionnel de la part d'UBS (banque suisse) d'un montant de 30 000€
- 2015 : Legs d'assurance vie d'une personne décédée d'un montant de 21 339.34€
- 2016 : Aucun don exceptionnel
- 2017 : Don exceptionnel de la part de Réseau Transport Electricité d'un montant de 5 856€

Nous avons aussi reçu des dons provenant d'associations :

- Association Loisirs et Découverte des Sourds 42 : 50€
- AHCF 69 : 50€
- Académie de la Langue des Signes Française : 350€
- Sortir avec les Mains : 100€

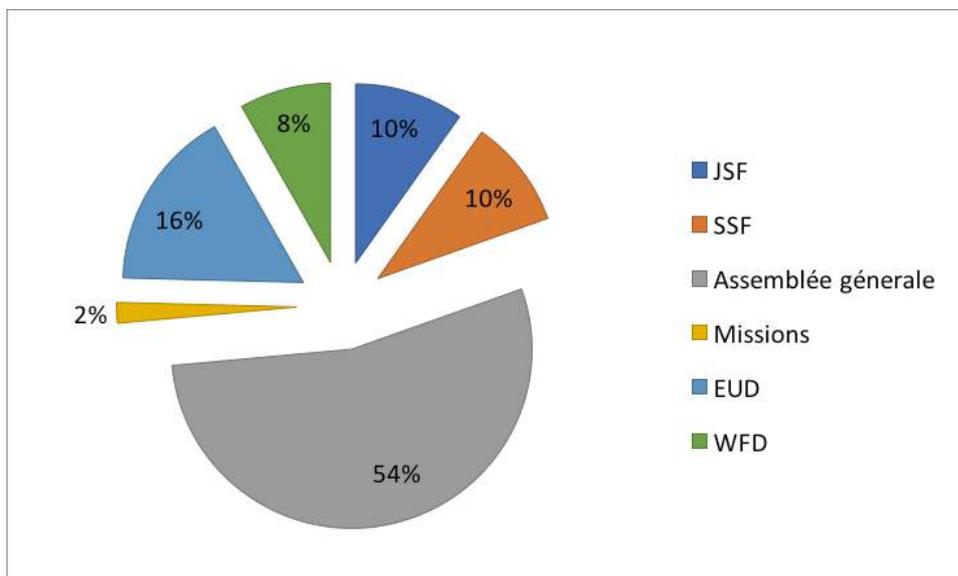


En conclusion, nous constatons une légère baisse (10%) de ressources de dons pour l'année 2017 malgré l'augmentation du nombre de donateurs.

## 20 Les Cotisations et la répartition des dons

### Cotisations :

En 2017, la cotisation des 81 associations (12 200€) ont permis de financer :



### Répartitions des dons :

